12 OAP ENTRÉE DE VILLAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

OAP « ENTRÉE DE VILLAGE »

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « ENTRÉE DE VILLAGE »

Dossier réalisé avec le bureau d'études :

urbycom URBANISME PAYSAGE ENVIRONNEMENT

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APPOUVÉ LE 25.03.21

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND - 62810 AVESNES-LE-COMTE
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
03. 21. 220. 200

Orientations d'Aménagement et de Programmation des secteurs en extension en entrée de village

Barly
Beaudricourt
Beaufort-Blavincourt
Bienvillers-au-Bois
Canettemont
Coullemont
Couturelle
Estrée-Wamin
Famechon
Grand-Rullecourt
Halloy
Hannescamps
Ivergny
Le Souich
Liencourt
Lignereuil
Mondicourt
Orville
Pas-en-Artois
Pommera
Pommier
Rebreuve-sur-Canche
Saint-Amand
Sars-le-Bois
Sarton
Saulty
Sus-saint-Léger
Warluzel

Avant-Propos

Dans le cadre de la concrétisation des orientations générales d'aménagement figurant au P.A.D.D., l'intercommunalité a défini des secteurs sur lesquels sont envisagés une restructuration ou un aménagement particulier.

Il s'agit, dans le présent document, de préciser les conditions particulières d'aménagement et d'urbanisme de chacun de ces secteurs, en vue de garantir un minimum de qualité.
Les orientations d'aménagement et de programmation des secteurs de zones urbaines ou de zones à urbaniser mentionnées au deuxième alinéa du R. 151-20 dont les conditions d'aménagement et d'équipement ne sont pas définies par des dispositions réglementaires garantissent la cohérence des projets d'aménagement et de construction avec le projet d'aménagement et de développement durables.

Ces orientations d'aménagement et de programmation comportent un schéma d'aménagement qui précise les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur. Ces orientations sont opposables aux tiers : tout aménagement, installation, construction et tous travaux doivent donc les respecter selon un rapport de compatibilité, c'est-à-dire qu'ils doivent les respecter dans l'esprit et non à la lettre.

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les thématiques

Urbanisme et architecture

- Phaser le futur projet urbain
- Etablir la densité minimale
- Identifier la mixité dans la programmation
- Imposer des reculs d'implantation
- Imposer des hauteurs de constructions
- Favoriser l'insertion architecturale et urbain (matériaux, teintes,...)
- Imposer des tailles et des typologies de logements (mini ou maxi)
- Favoriser l'aménagement bioclimatique valorisant le développement durable et les énergies renouvelables
- ...

Déplacements

- Aménager et sécuriser les carrefours et les accès
- Hiérarchiser les voies : primaire / secondaire / tertiaire
- Développer et sécuriser le réseau de déplacement doux (piétons, cycles,...)
- Prévoir et conserver des perméabilités permettant d'envisager de futurs développements
- Adapter les réseaux viaires
- ...

Paysage et Environnement

- Intégrer paysagèrement le projet en tenant compte des enjeux environnementaux
- Protéger la végétation existante
- Compenser des espèces abattues par la plantation nouvelles
- Traiter les franges de projet et les limites entre les différents espaces (publics / privés / ...) = Valorisation esthétique et intégration paysagère
- Gérer les eaux pluviales (bassins, noues,...) : conservation et développement du réseau hydraulique
- Créer ou préserver les perspectives visuelles qualitatives
- ...

O.A.P.

SECTEUR D'EXTENSION EN ENTRÉE DE VILLAGE

Les auréoles bocagères sont des caractéristiques du territoire intercommunal. **Elles représentent des ensembles végétalisés (bosquet, haie, bois, …)** implantés le plus souvent sur les pourtours des tissus urbains constitués d'espaces pâturés et de prairies et de bocage. Elles sont en divers états de conservation, certaines sont peu ou partiellement endommagées, tandis qu'autour de certains villages d'autres sont peu visibles et ne remplissent plus leur rôle d'intégration paysagère des constructions.

Les auréoles bocagères réalisent la transition entre les espaces cultivés et ceux habitables en créant des espaces de prairies pour les animaux d'élevage. **Elles jouent un rôle essentiel** au sein du territoire car elles intègrent les constructions, embellissent les perspectives visuelles et le cadre de vie, elles sont vectrices de biodiversité, marquent les limites du village et peuvent limiter l'extension linéaire, elles régulent le climat local, limitent l'érosion, et ont une valeur identitaire et patrimoniale.

Les extensions urbaines ont contribué à endommager ces auréoles ou tout simplement à sortir de ce cadre végétalisé. Ainsi on retrouve plusieurs types d'entrées de ville. Ces dernières peuvent être marquées par des boisements et chemins bordés de végétation, de l'habitat en extension linéaire, des hangars, des constructions traditionnelles, des pâtures et bocages, plus ou moins bien intégrés, …
L'absence de traitement paysager en limite de tissu bâti peut amener la création de verrues paysagères dévalorisant le paysage.

Les entrées de ville sont les « seuils » des villages. Leur perception varie selon leur nature mais elles sont les premiers révélateurs de l'ambiance villageoise que l'on s'apprête à traverser. Elles donnent un aperçu de la nature du territoire. La mise en valeur de ces « seuils » est d'importance dans ces paysages ruraux où il y a peu de continuité urbaine et où il devient intéressant de marquer les limites entre les espaces urbanisés et les autres.

C'est pourquoi des prescriptions ont été réalisées pour l'aménagement des secteurs d'extension situés en entrée de ville ou visible depuis une entrée de ville afin de reconstituer ou de créer une intégration paysagère proche de celle offerte par la présence d'une auréole bocagère en bon état.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AUX AURÉOLES BOCAGÈRES

PAYSAGE	- Transition entre les parcelles et les vocations différentes - Création de verticalité végétale verte occultant ou cadrant les vues au sein d'un territoire vallonné mais horizontal dans son occupation du sol (champs). - Intégration des éléments bâtis - Embellissement du paysage par un apport de « verdure » et de diversité végétale - Agrémentation des perspectives visuelles - Agrémentation du cadre de vie - Valeur identitaire et patrimoniale - …
URBANISME	- Protection contre le vent - Intégration des éléments bâtis - Transition entre les parcelles et les vocations différentes - Agrémentation du cadre de vie - Valeur identitaire et patrimoniale - Régulateur du climat - Création de limites physiques - …
ENVIRONNEMENT / ECOLOGIE	- Protection contre l'érosion - Vecteur et réservoir de biodiversité végétale et animale - Régulateur du climat - Valeur patrimoniale - …

Exemple d'auréole bocagère en bon état intégrant de bonne façon le tissu bâti depuis l'entrée de ville :

Exemple d'auréole bocagère quasi inexistante n'intégrant pas le bâti depuis l'entrée de ville :

Exemple d'extension de l'habitat sans traitement paysager rappelant l'auréole bocagère. La construction dévalorise le paysage :

La reconstitution de l'auréole bocagère ou au moins de sa fonction intégratrice peut être réalisée au moyen de différentes actions :

- **Conserver et conforter la végétation (herbes, arbres, arbustes,...) et les linéaires existants :** principe de conservation voire de replantation des essences en place offrant la même densité et la même hauteur
- **Aménager des haies denses d'intégration :** principe de plantation d'une haie libre et dense d'arbres de hauts jets
- **Aménager des haies d'agrément et d'intégration :** principe de plantation d'une haie bocagère variée libre ou non d'arbres et d'arbustes

Toutes les essences végétales utilisées doivent être locales.

Rappel pour l'ensemble des OAP situées en entrée de village :

Toutes les limites séparatives visibles depuis l'entrée de village devront être végétalisées afin de garantir une bonne intégration paysagère des constructions, ainsi que la qualité de l'entrée de village.

Les linéaires végétalisés en façade n'empêchent pas la création d'accès aux habitations.

Exemples de haies denses d'intégration

Exemples de haies d'agrément et d'intégration

O.A.P. - BARLY

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de la Chaîne »

Site d'étude : env. 0,16 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Barly

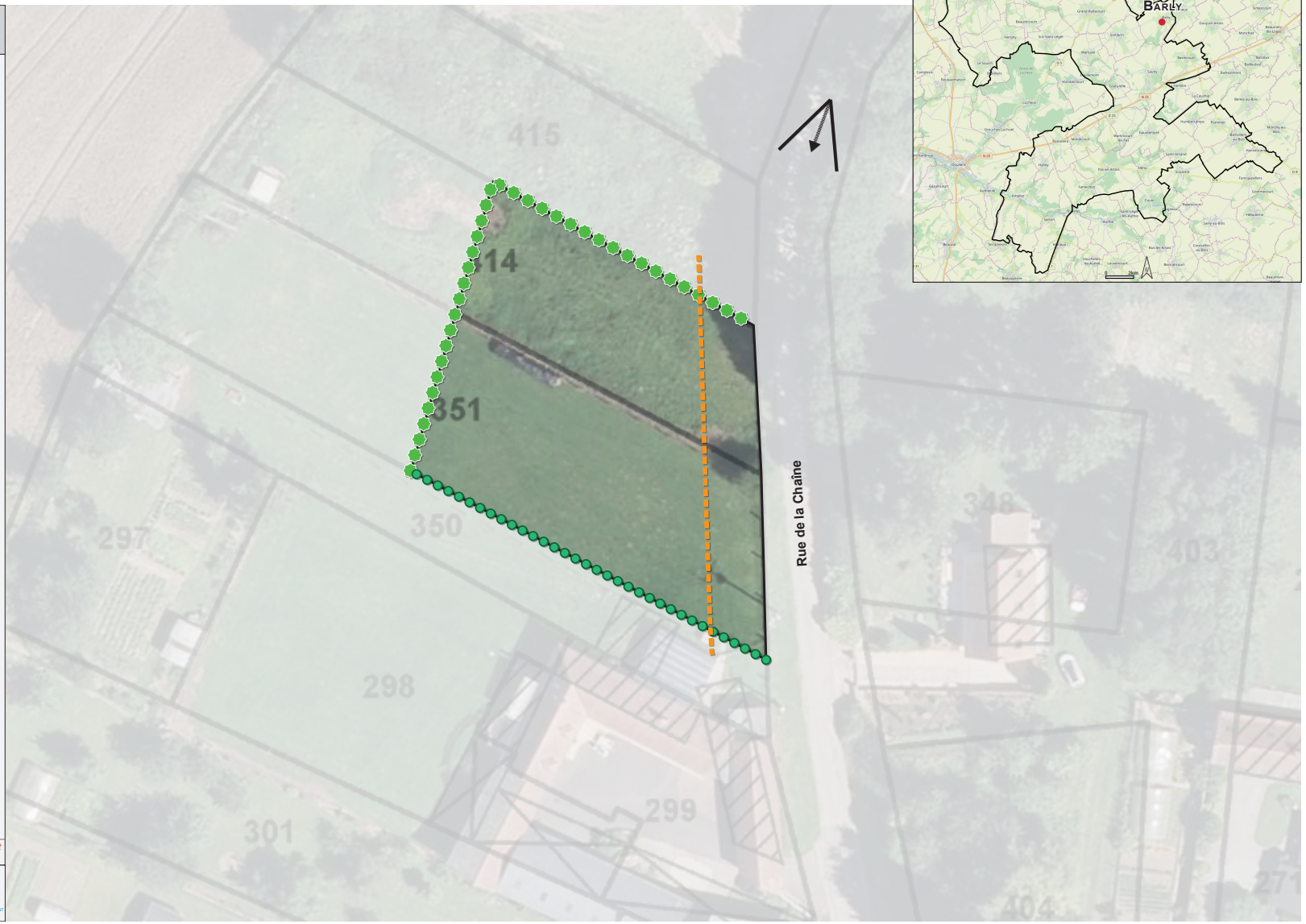

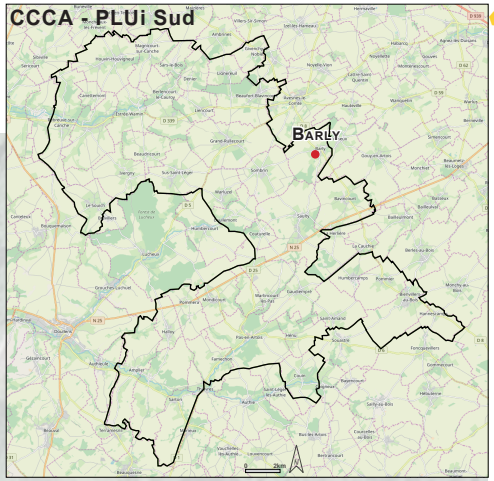

Orientations d'aménagement et de programmation « En profondeur de la rue de Fosseux - RD59 »

Site d'étude : env. 0,16 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Barly

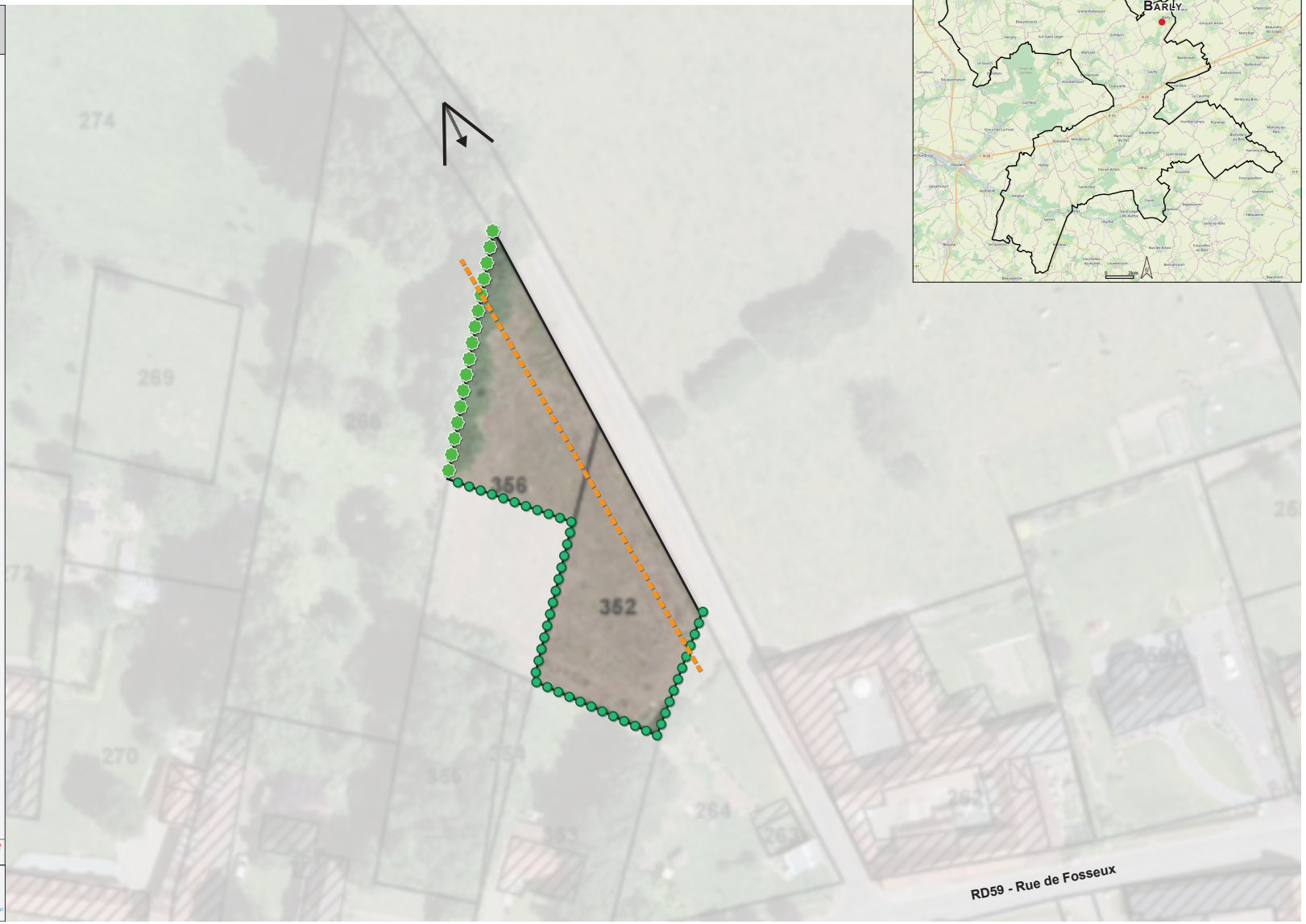

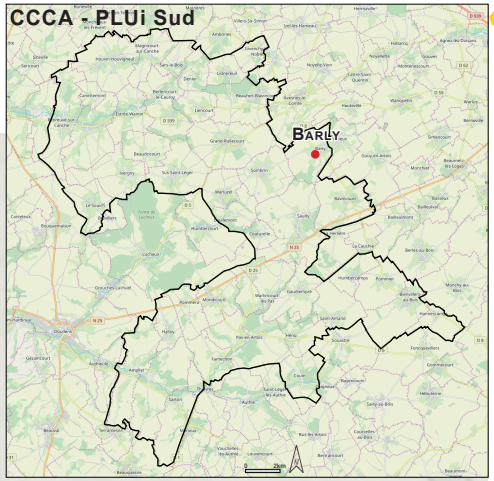

O.A.P. - BEAUDRICOURT

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de Saint-Pol - RD23E2 »

Site d'étude : env. 0,35 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Beaudricourt

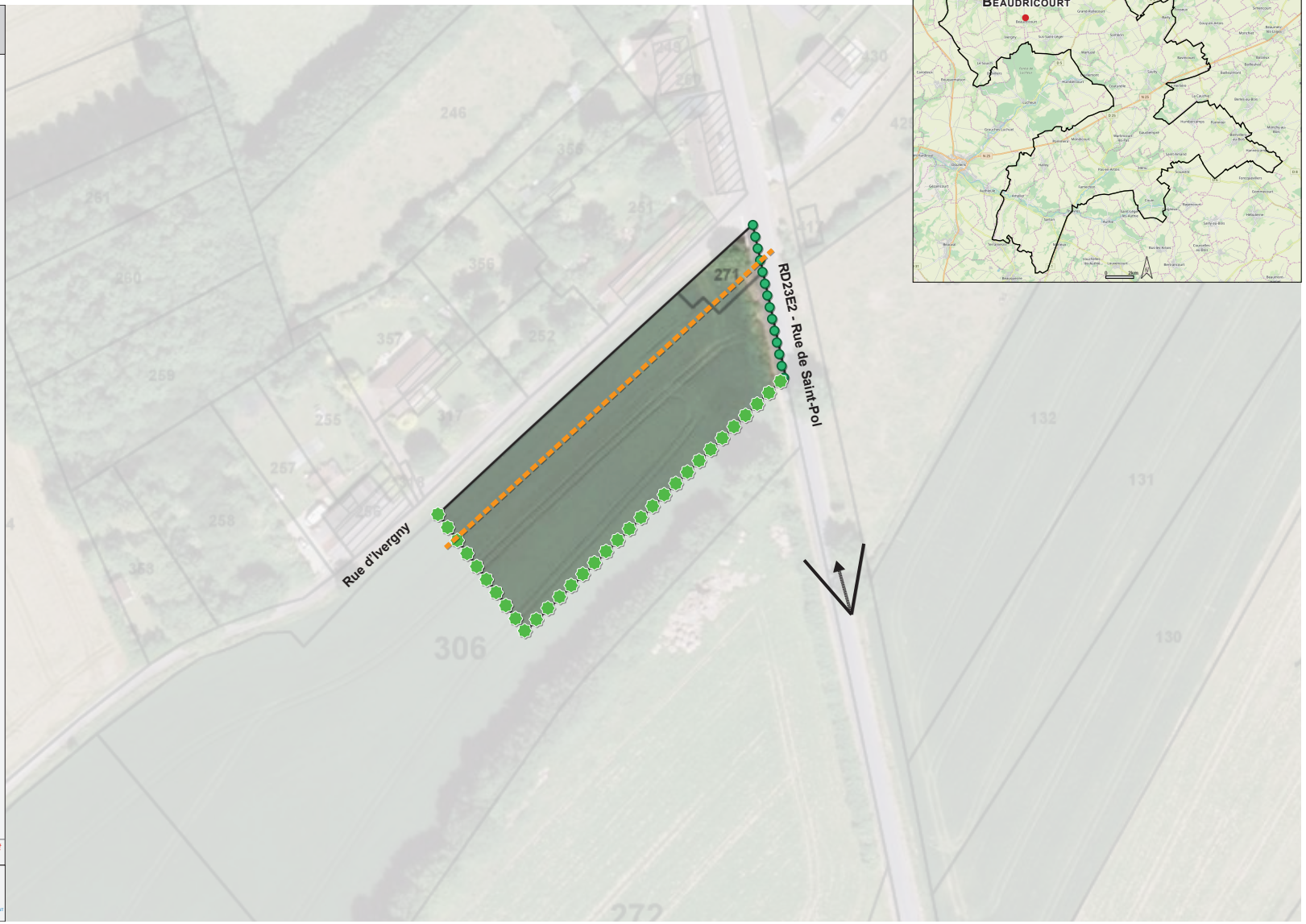

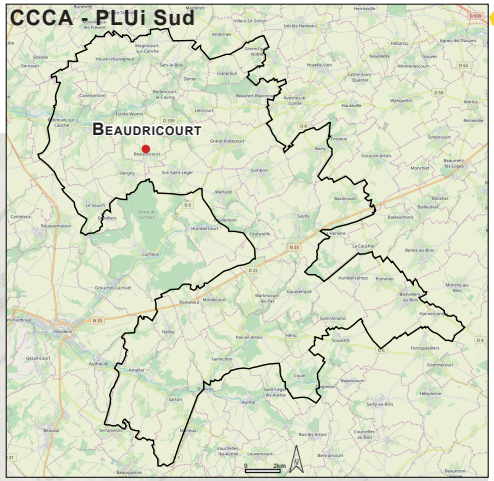

O.A.P. - BEAUFORT-BLAVINCOURT

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue du Paradis »

Site d'étude : env. 0,67 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 15m

Beaufort-Blavincourt

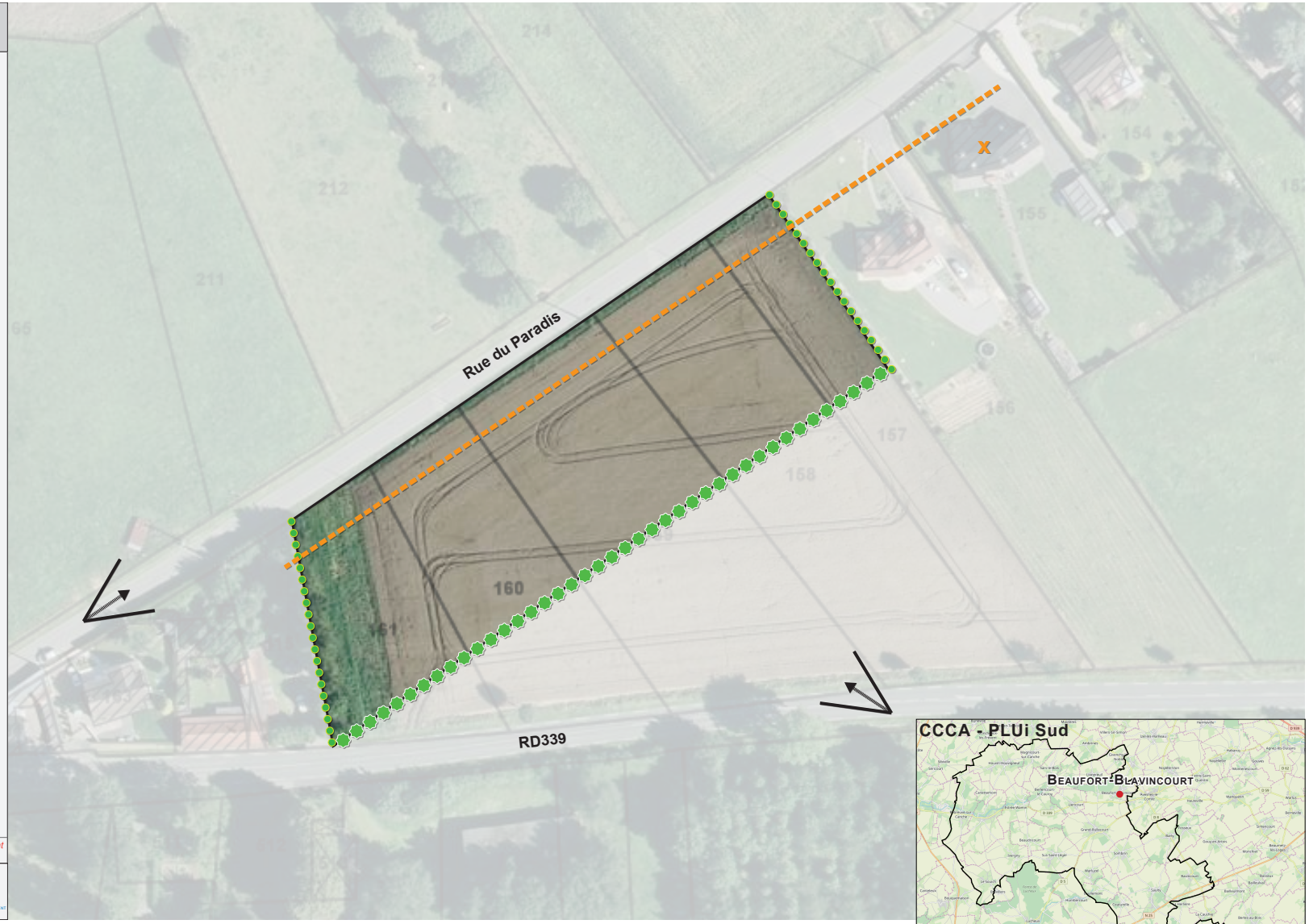

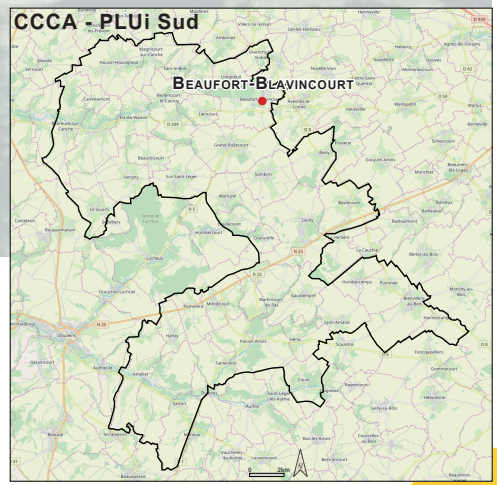

O.A.P. - BIENVILLERS-AU-BOIS

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de Foncquevillers »

Site d'étude :
- zone ouest : env. 0,75 Ha
- zone est : env. 0,5 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

Construction en cours

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès aux zones depuis la rue de Foncquevillers

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Bienvillers-au-Bois

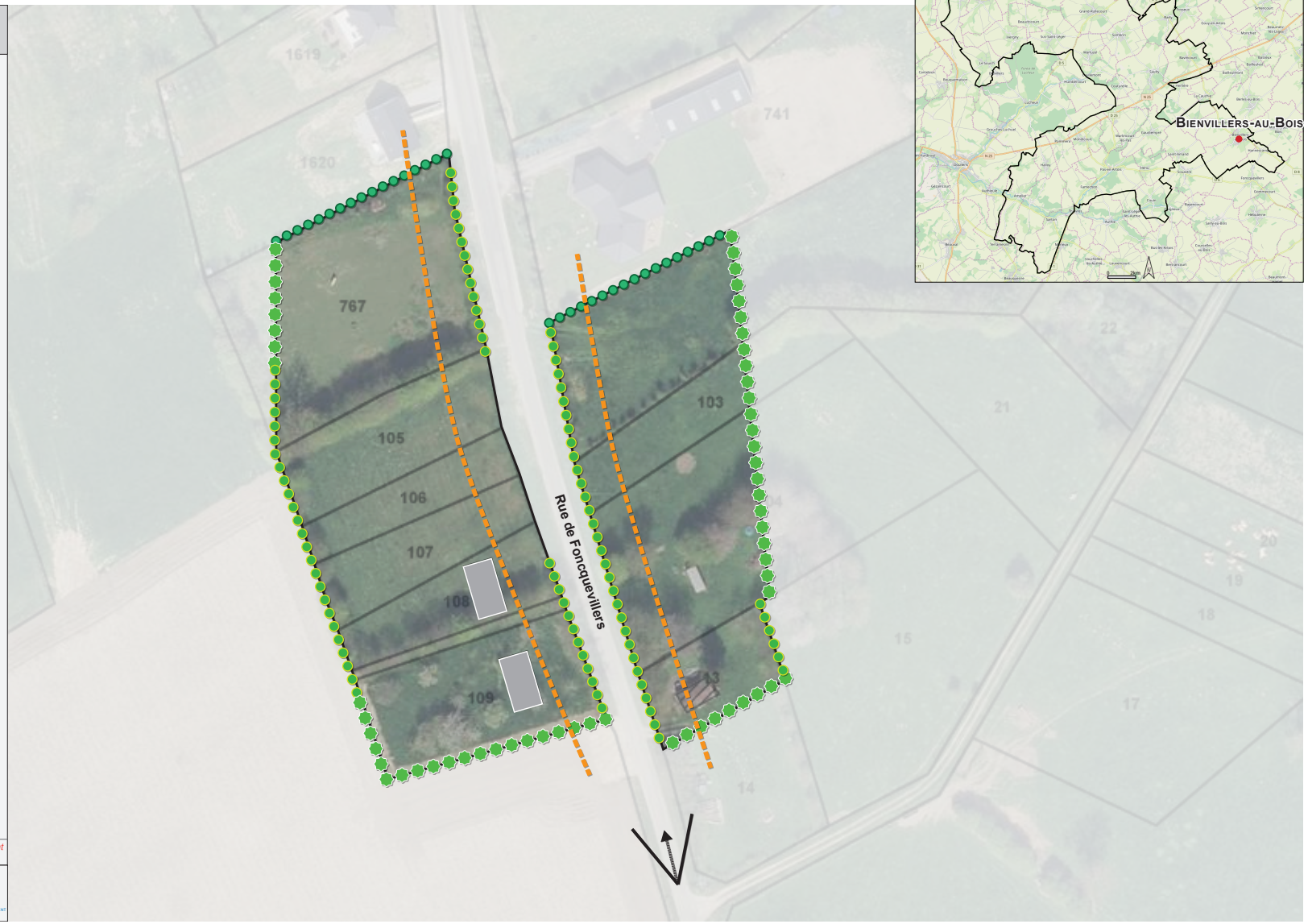

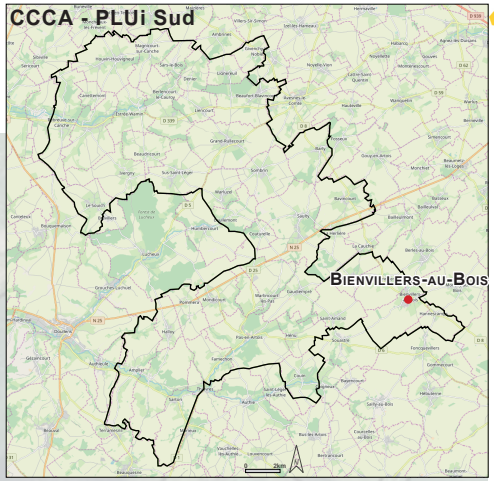

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de Verdun - RD8 »

Site d'étude : env. 0,17 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Bienvillers-au-Bois

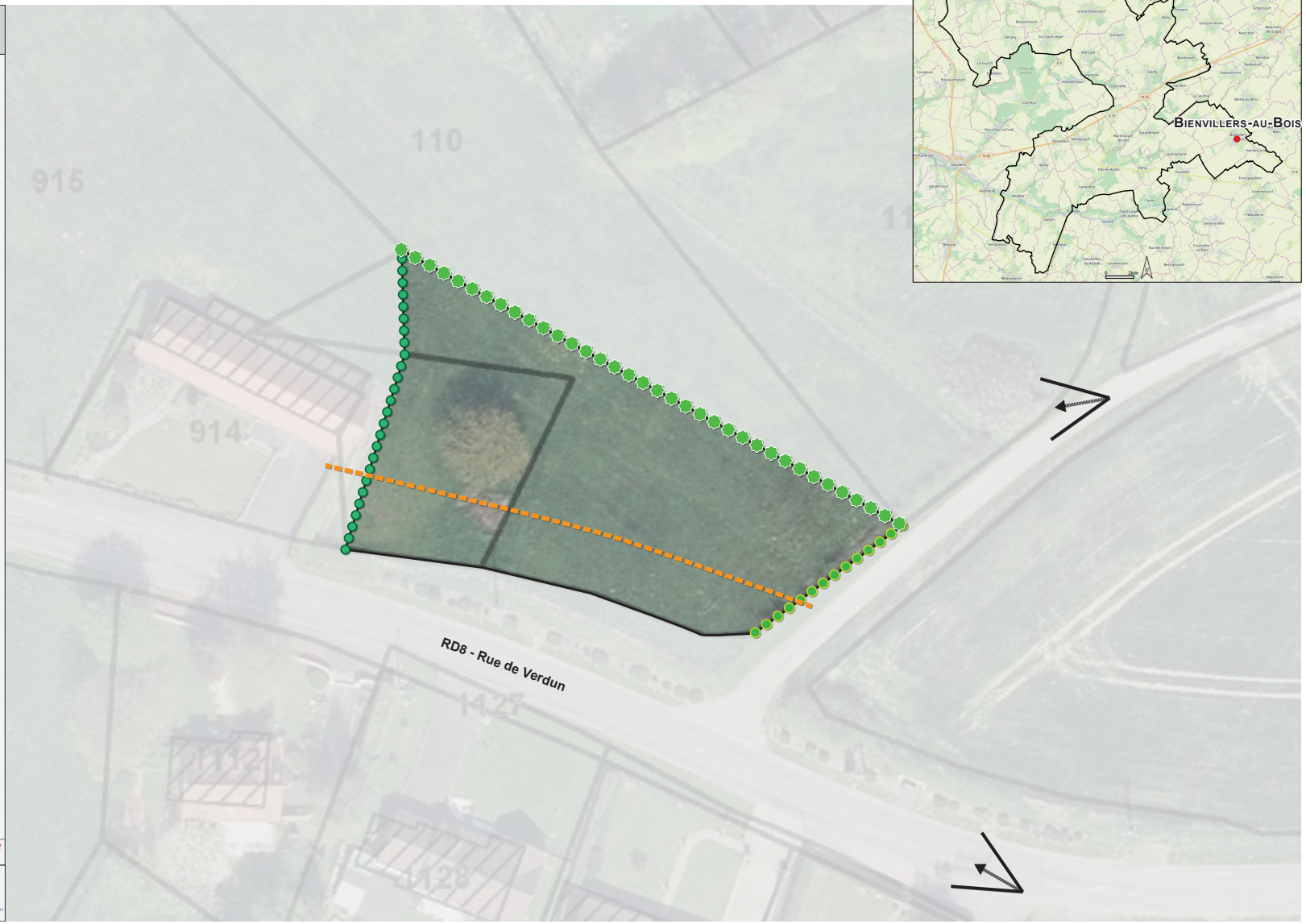

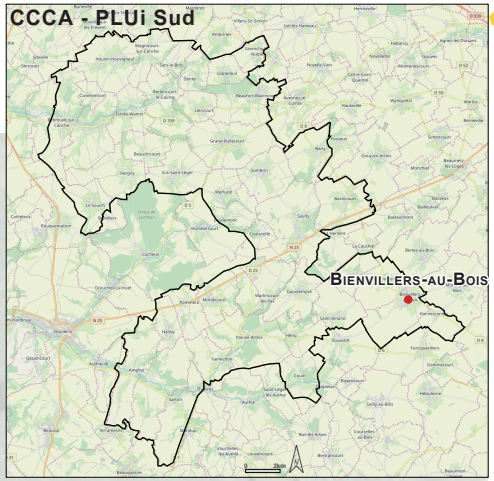

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de la Louvière - RD62 »

Site d'étude : env. 0,46 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue de la Louvière - RD62

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Bienvillers-au-Bois

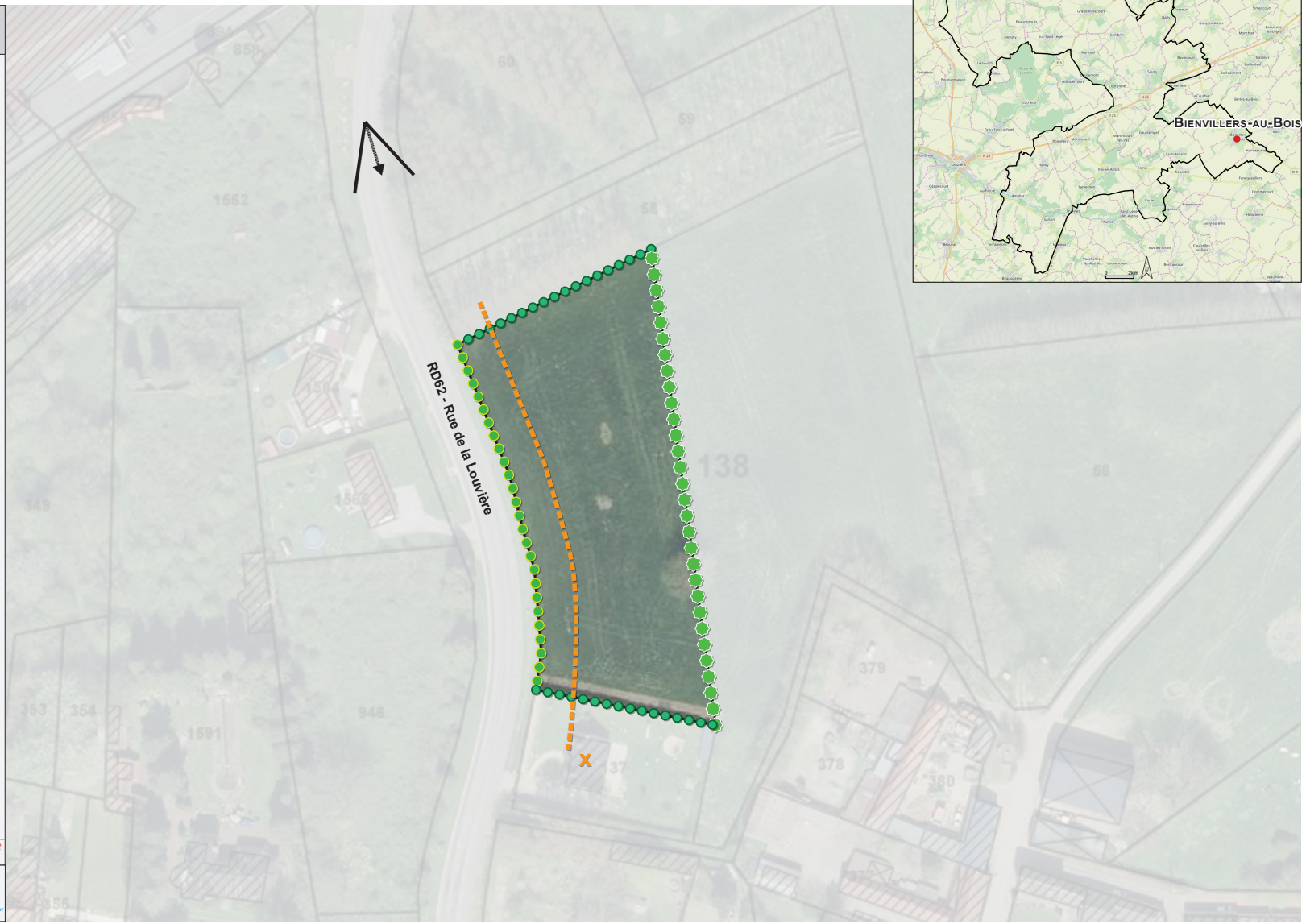

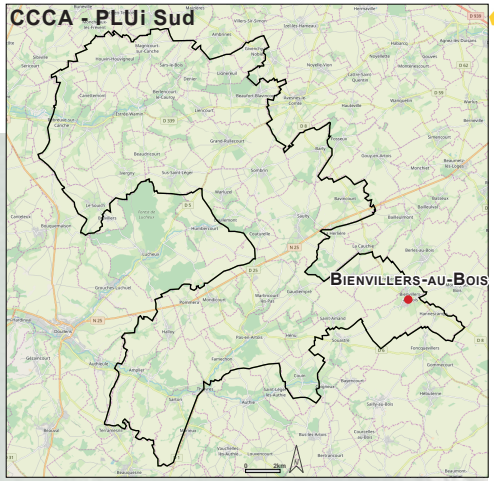

O.A.P. - CANETTEMONT

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue du Bois »

Site d'étude : env. 0,32 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone nord depuis la voie des Maraudeurs

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Canettemont

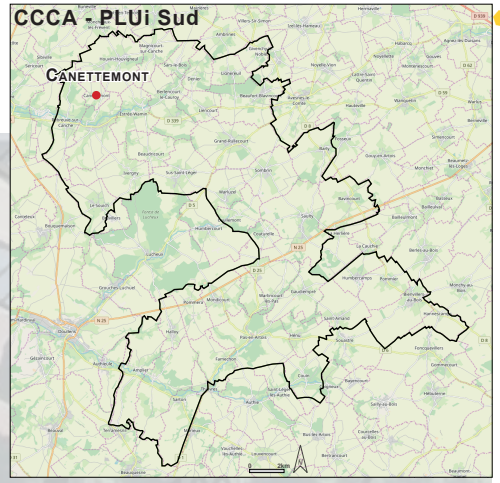

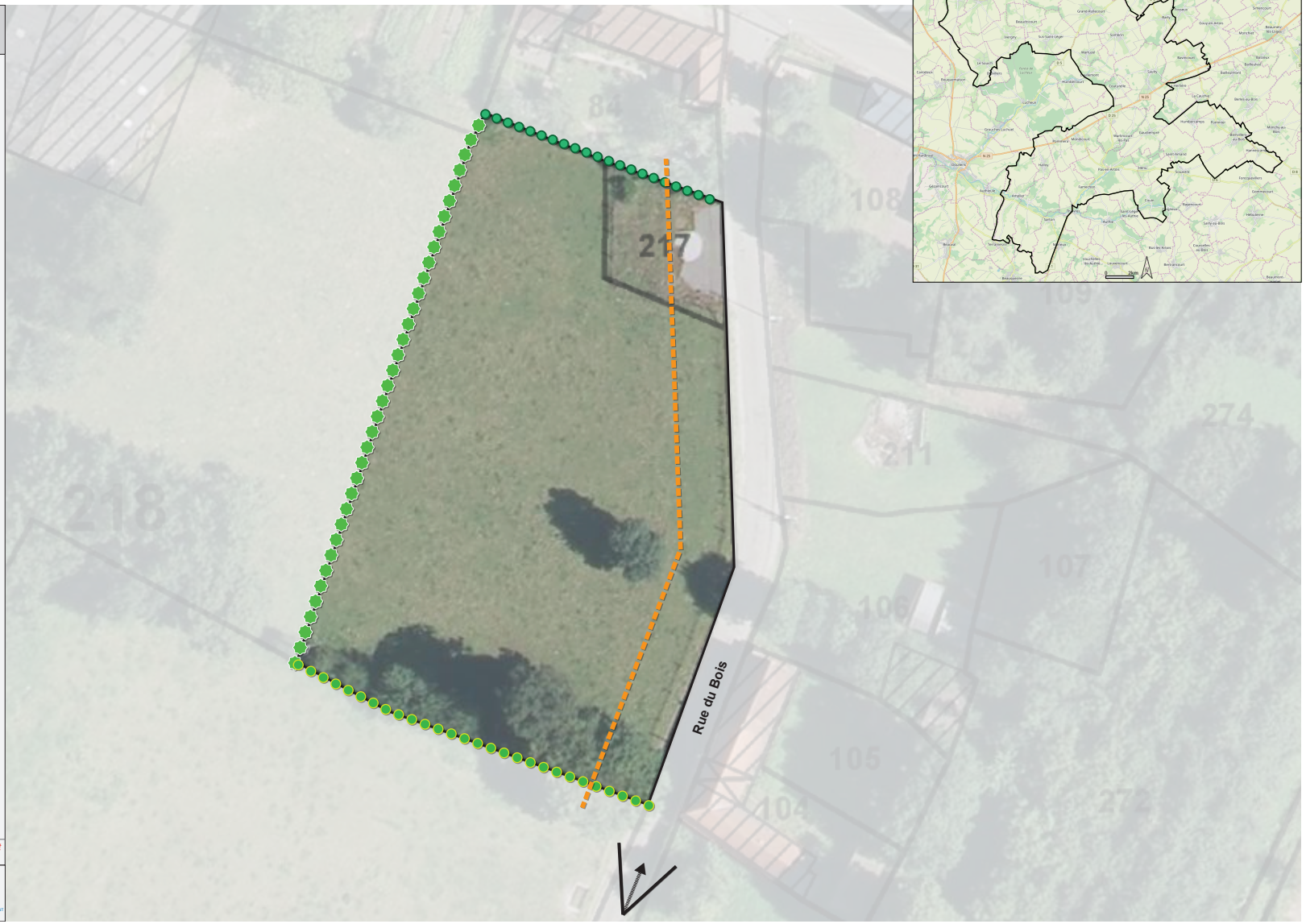

O.A.P. - COULLEMONT

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue du Flot de Latte »

Site d'étude : env. 0,24 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue du Flot de Latte

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Protéger et valoriser l'élément patrimonial (Eglise)

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Coullemont

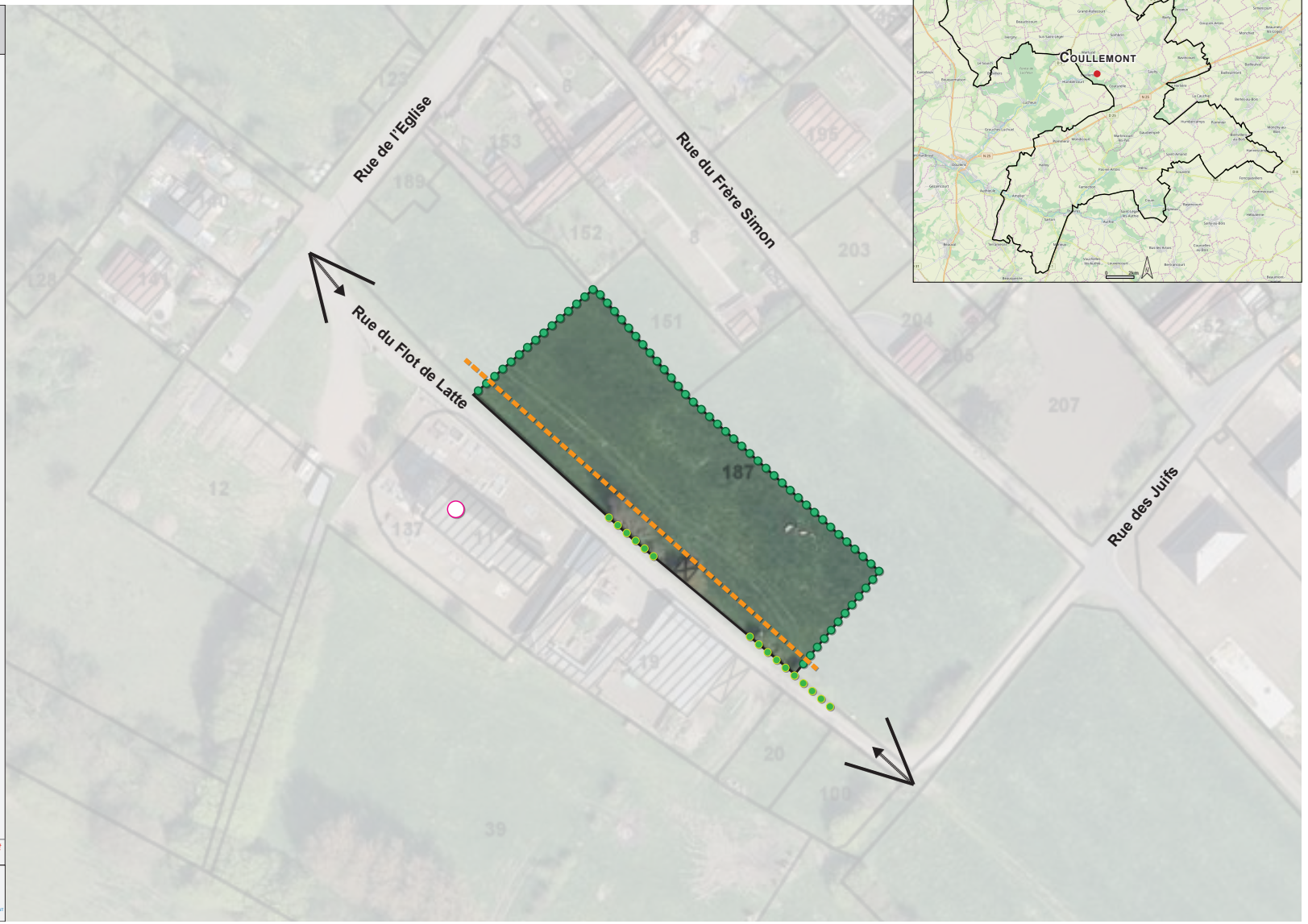

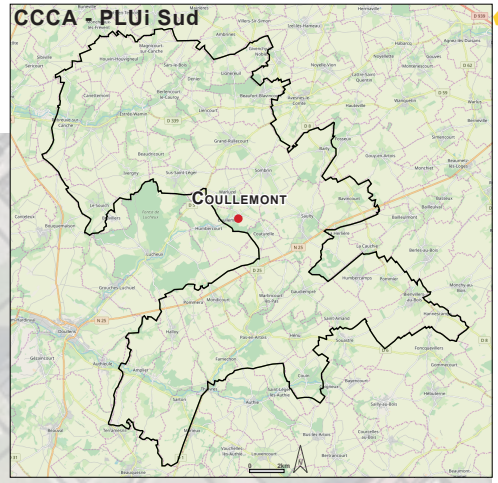

O.A.P. - COUTURELLE

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de Coullemont - RD23 »

Site d'étude : env. 0,29 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

Construction en cours

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Couturelle

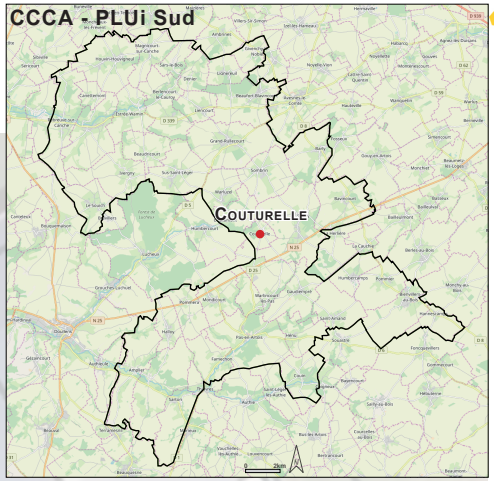

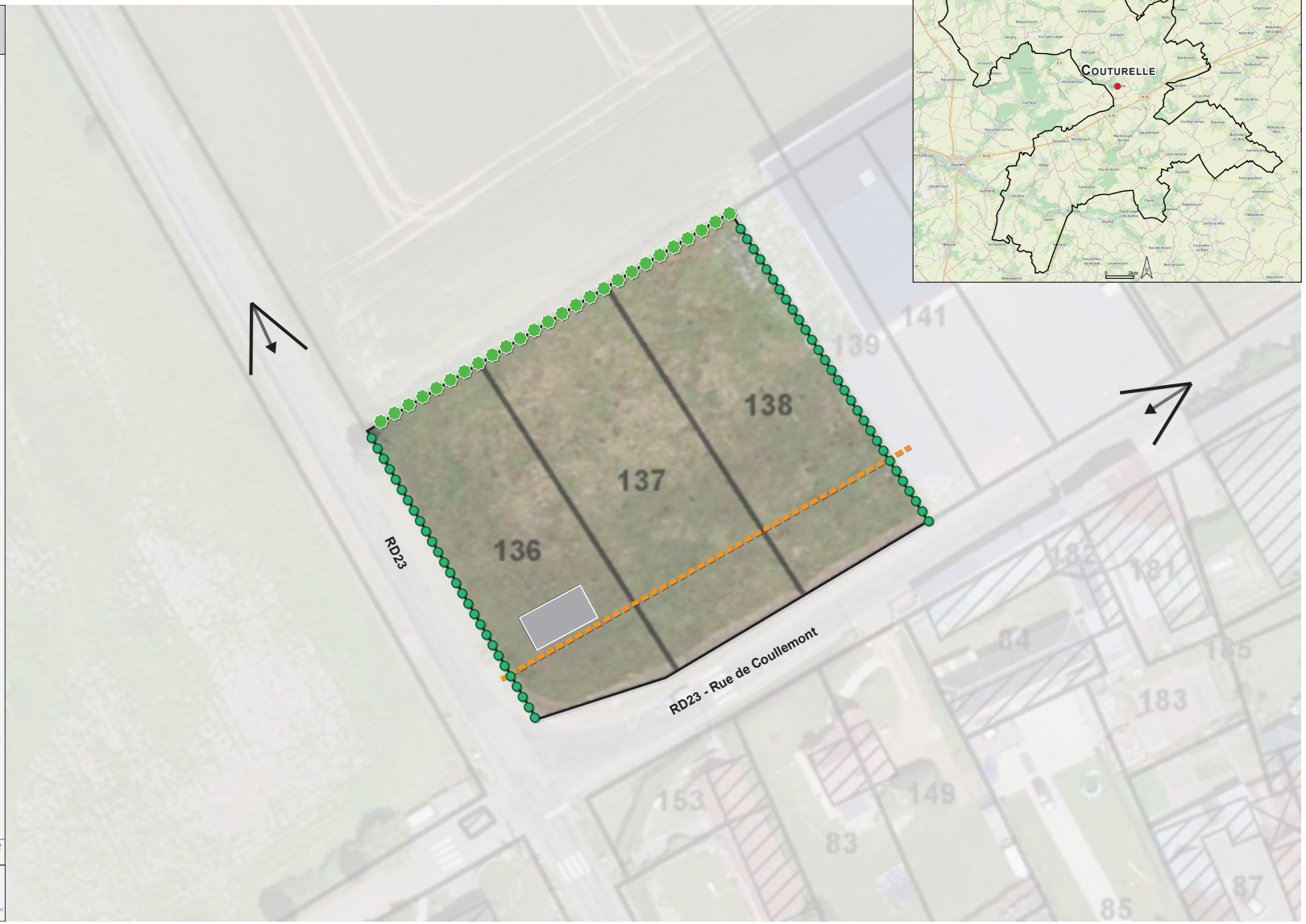

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la RD23 »

Site d'étude : env. 0,39 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Couturelle

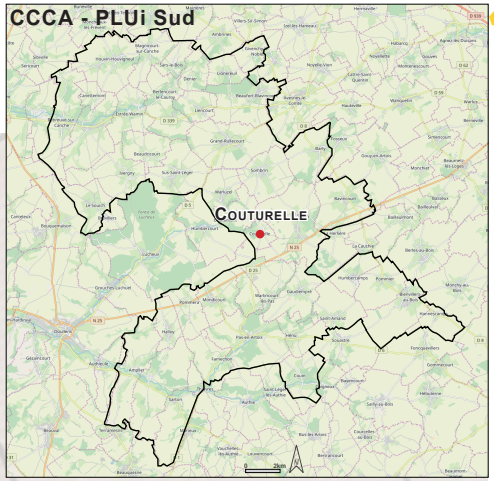

O.A.P. - ESTRÉE-WAMIN

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la route de Saint-Pol - RD23 »

Site d'étude : env. 0,31 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la route de Saint-Pol - RD23

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Estrée-Wamin

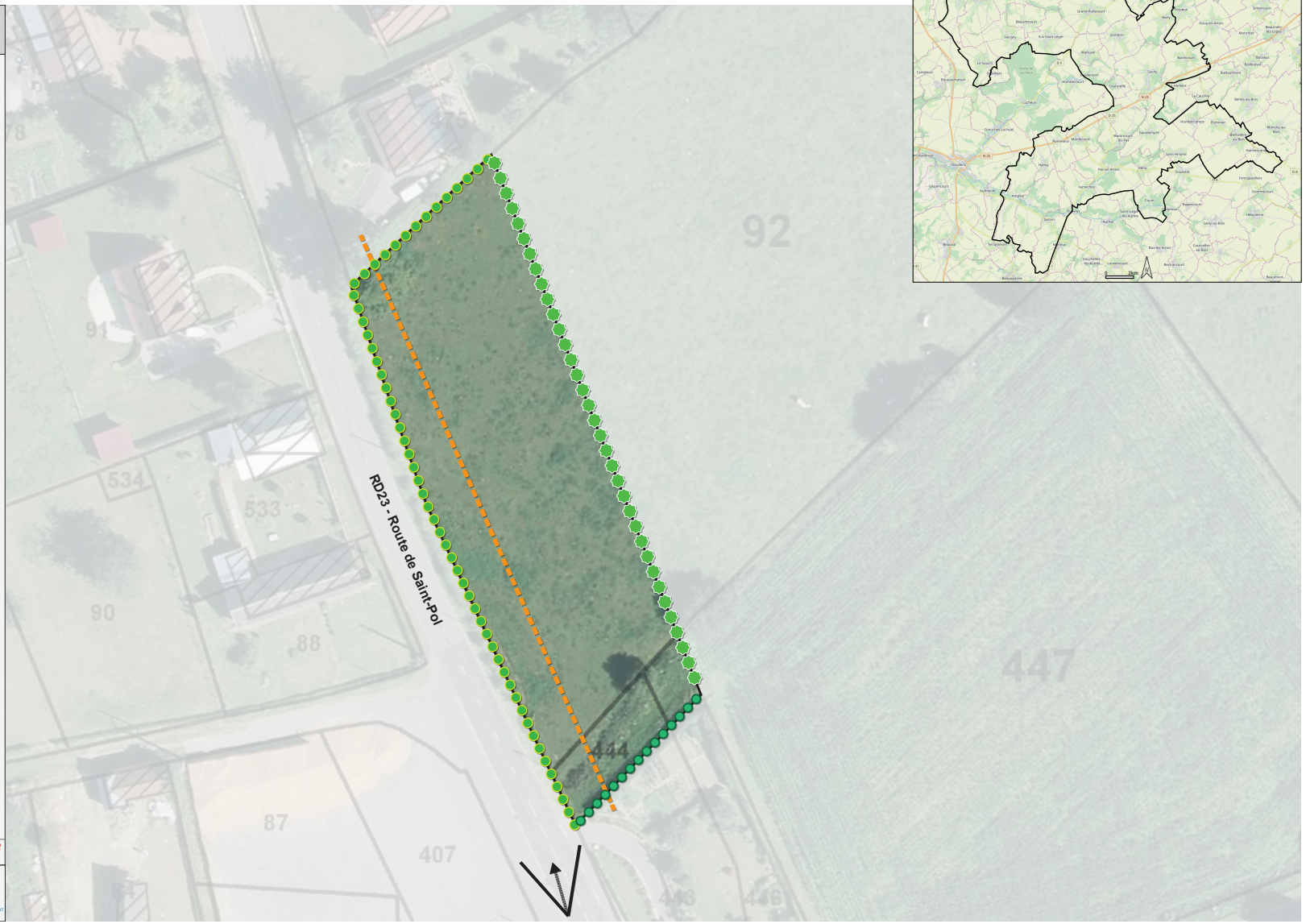

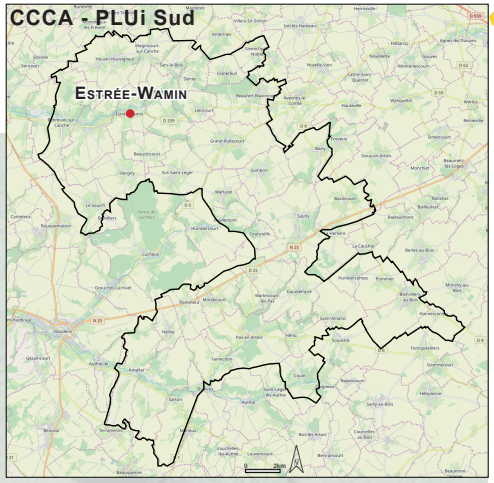

O.A.P. - FAMECHON

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue Principale - RD1 »

Site d'étude : env. 0,7 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Famechon

urbycom

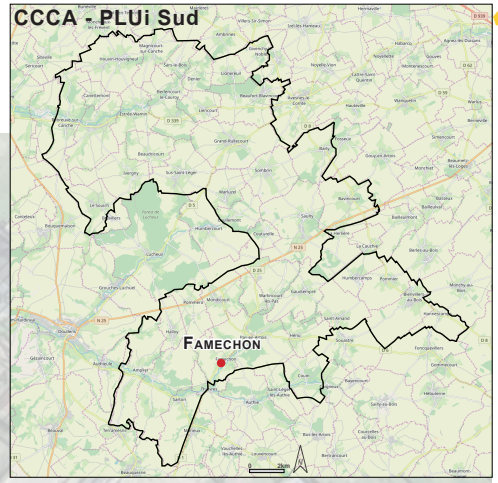

O.A.P. - GRAND-RULLECOURT

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de Sus-Saint-Léger »

Site d'étude : env. 0,32 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

La zone est concernée par un projet de servitude d'utilité publique liée au passage d'une canalisation de gaz - SUP1

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue de Sus-Saint-Léger

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Grand-Rullecourt

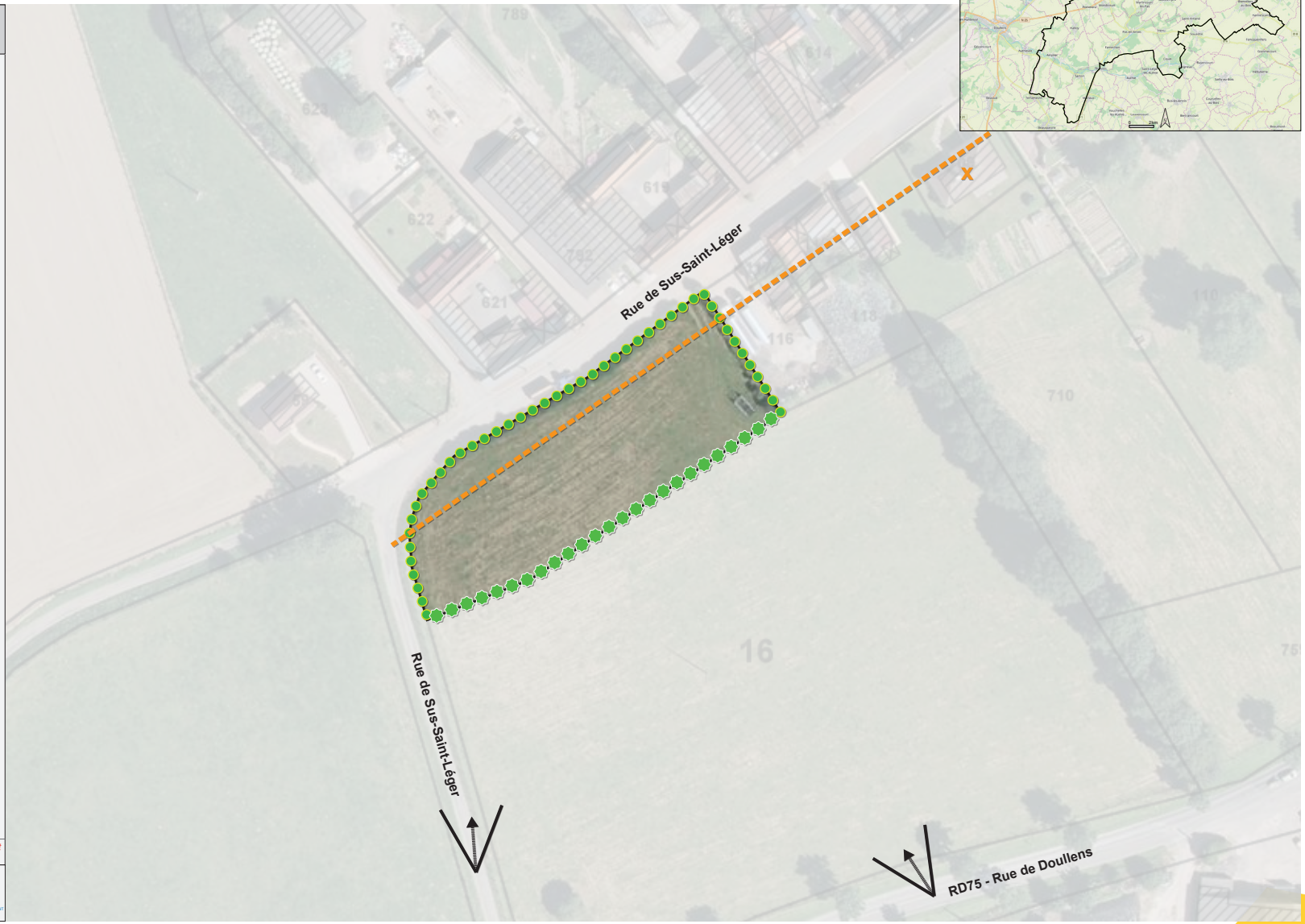

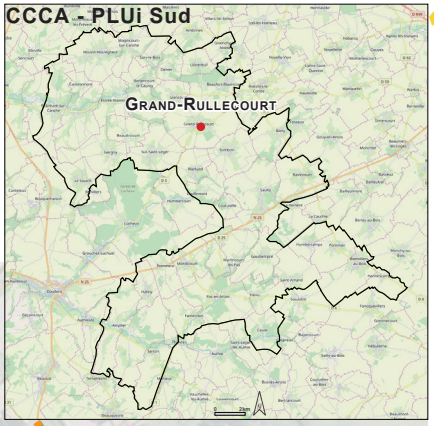

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long du chemin de Warluzel »

Site d'étude : env. 0,18 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

Construction en cours

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis le chemin de Warluzel

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Grand-Rullecourt

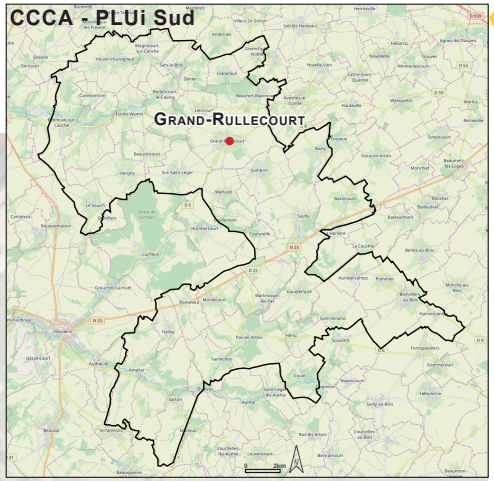

O.A.P. - HALLOY

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de la Hayette - RD24 »

Site d'étude : env. 0,22 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver l'axe doux protégé (voie verte)

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue de la Hayette

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Halloy

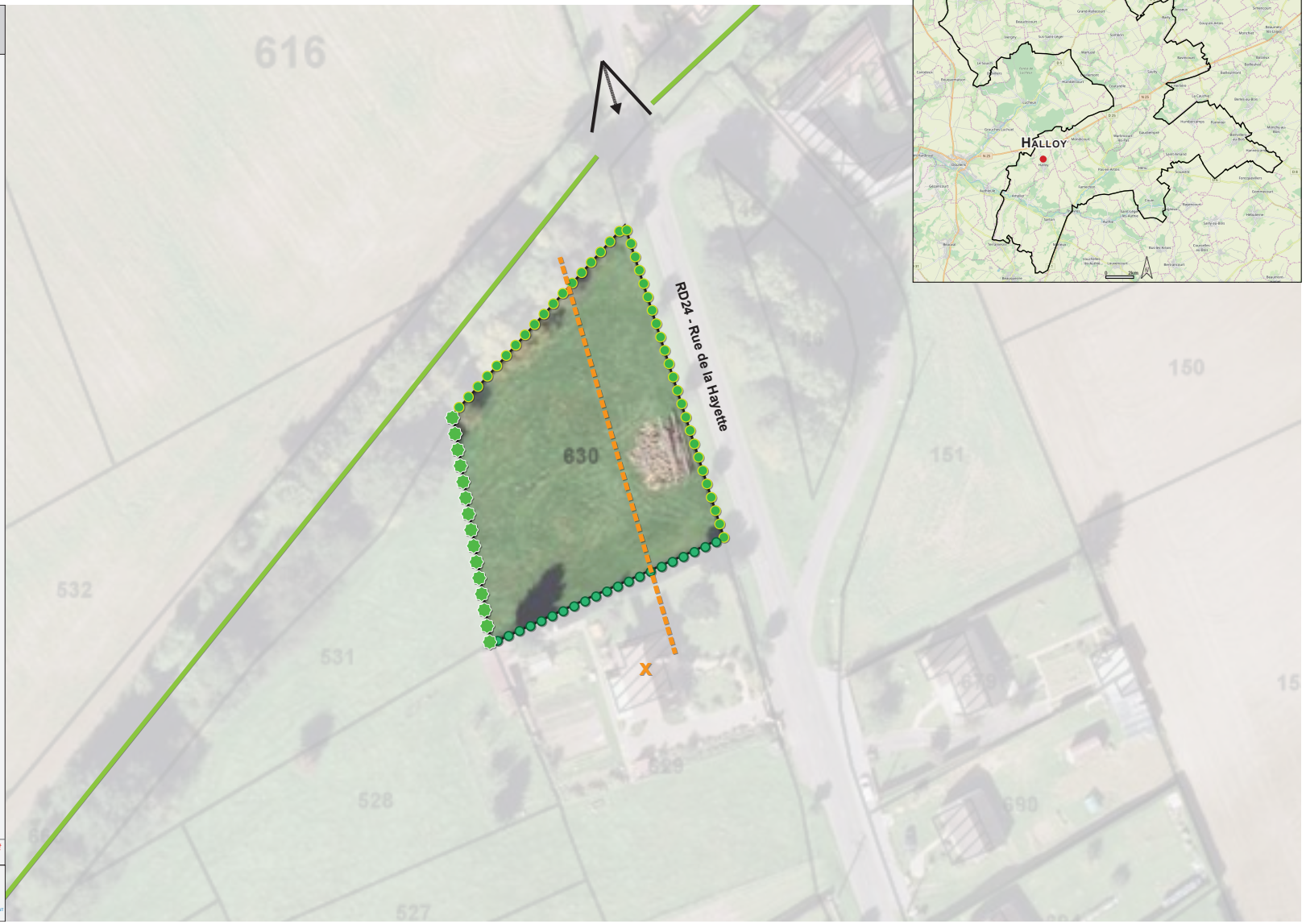

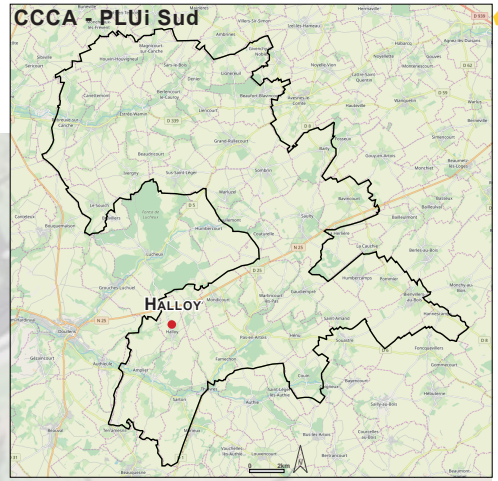

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de Grenas »

Site d'étude : env. 0,1 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue de Grenas

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 N 10m

Halloy

urbicom

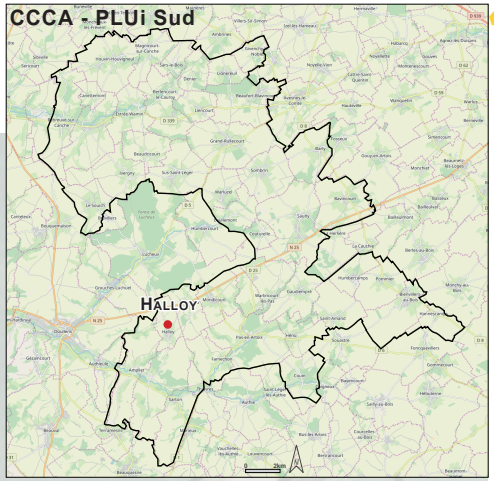

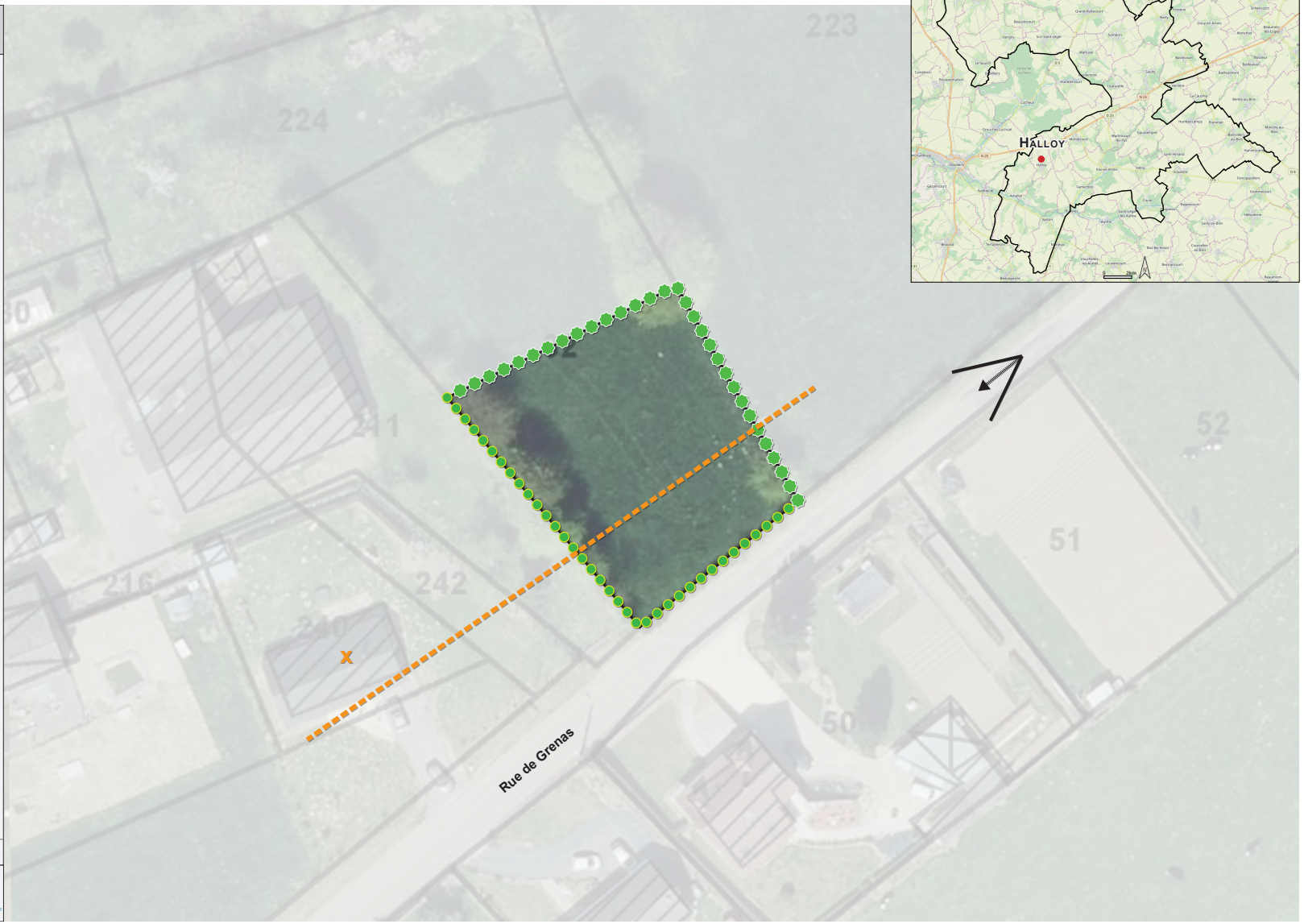

O.A.P. - HANNESCAMPS

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la RD8 »

Site d'étude : env. 0,06 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Hannescamps

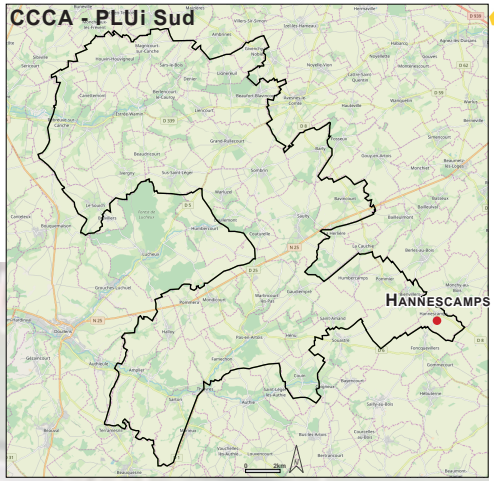

O.A.P. - IVERGNY

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue des Croix et d'Arras - RD59 »

Site d'étude :
- nord : 0,33 Ha
- sud ; 0,2 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone nord depuis la rue des Croix et à la zone sud depuis la rue d'Arras - RD59

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

IVERGNY

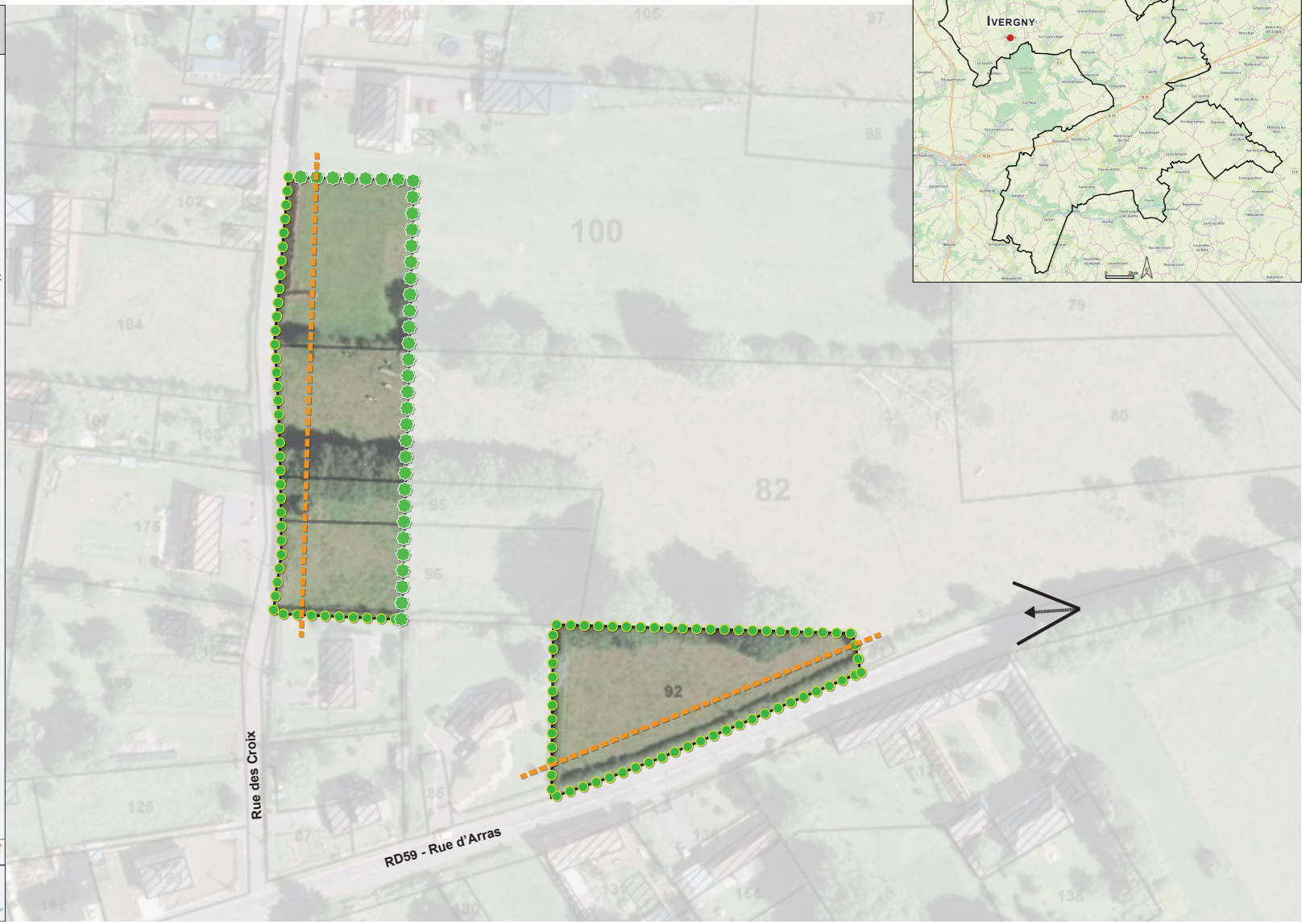

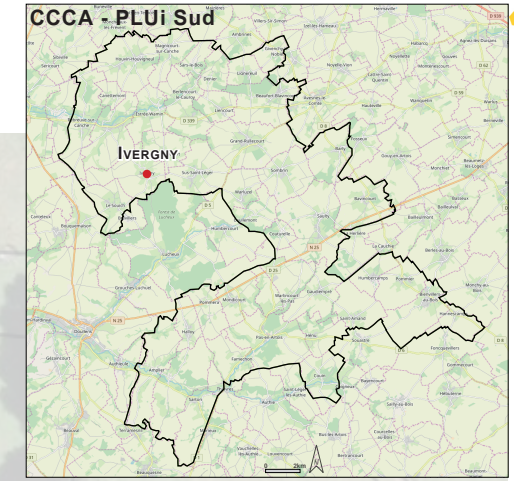

O.A.P. - Le Souich

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de la Chapelle »

Site d'étude : env. 0,09 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 5m

Le Souich

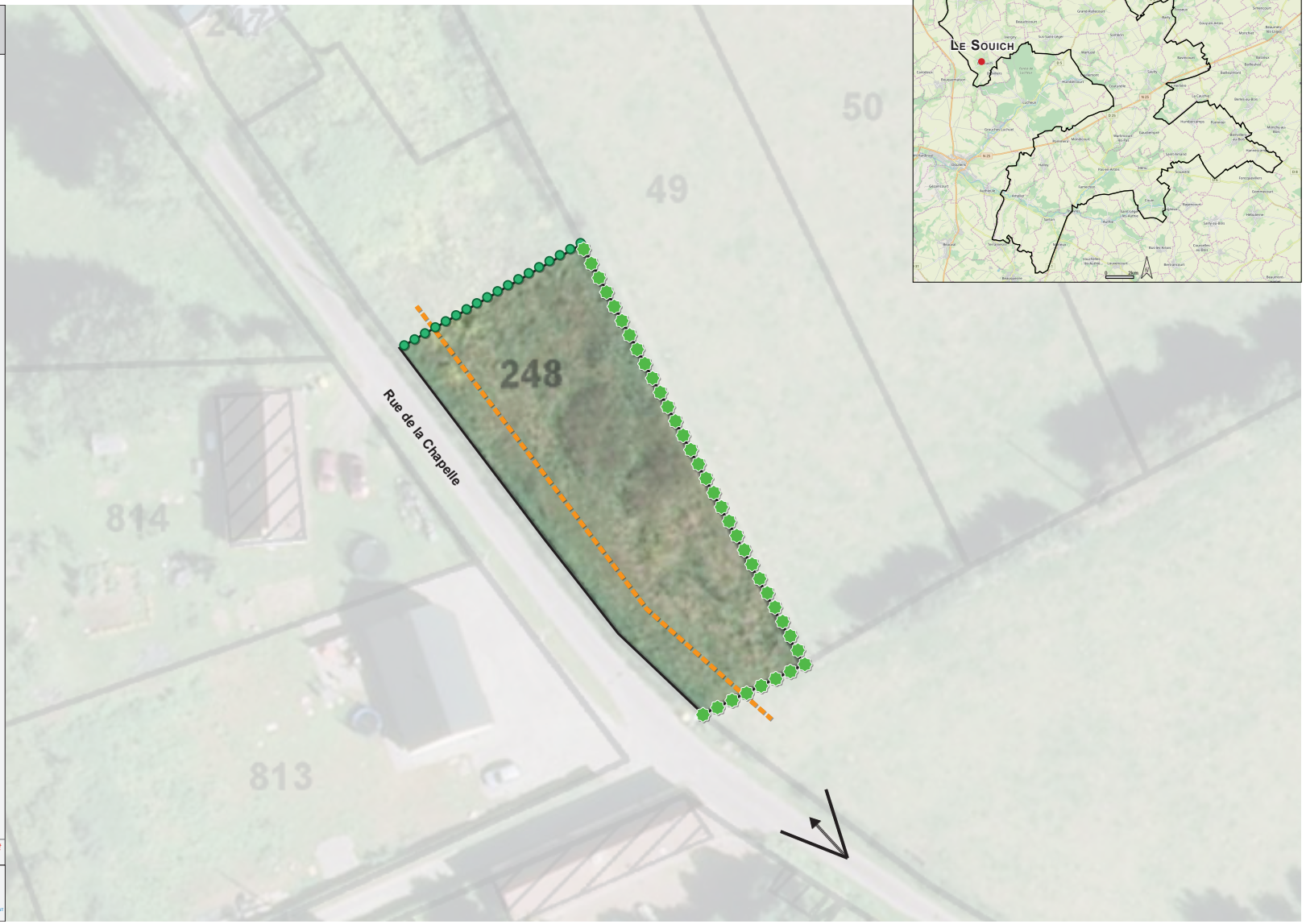

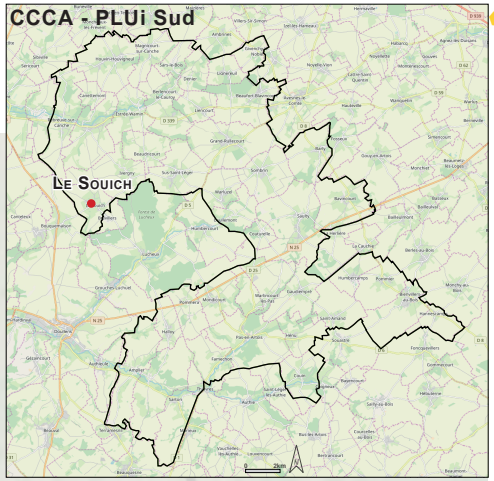

O.A.P. - LIENCOURT

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de l'Eglise - RD79 »

Site d'étude : env. 0,23 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 5m

Liencourt

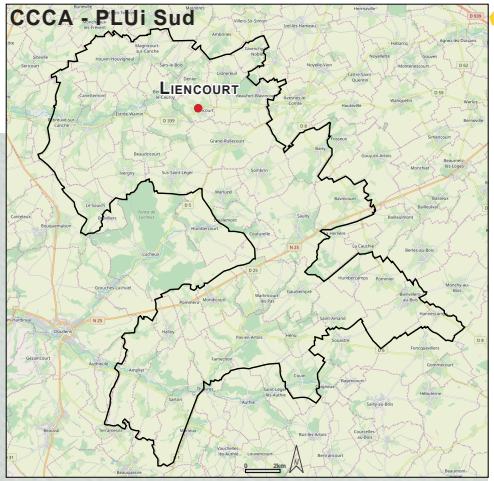

O.A.P. - LIGNEREUIL

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de Coupigny - RD81 »

Site d'étude : env. 0,39 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue de Coupigny - RD81

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Lignereuil

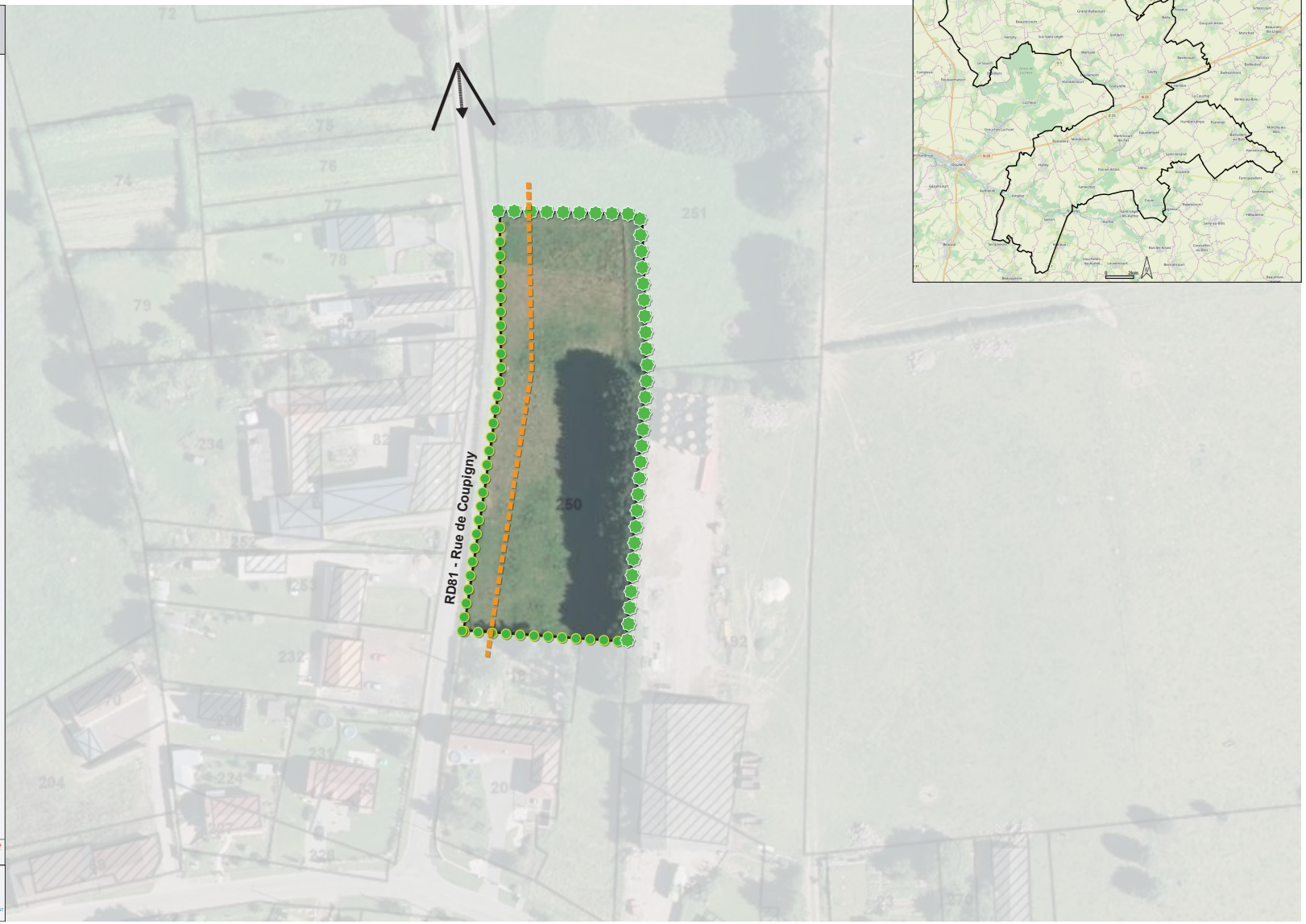

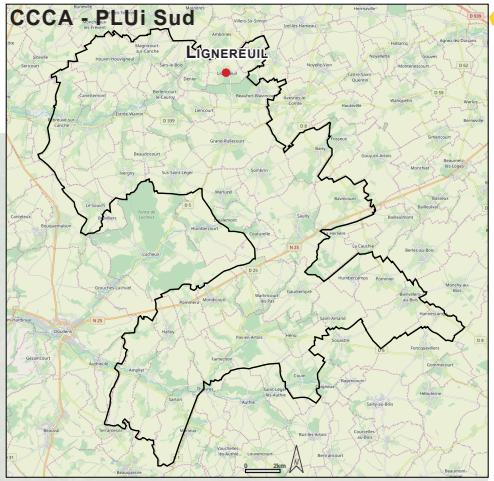

O.A.P. - MONDICOURT

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue Andru »

Site d'étude : env. 0,45 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

Construction en cours

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

La zone est concernée par un projet de servitude d'utilité publique liée au passage d'une canalisation de gaz - SUP1

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue Andru

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Mondicourt

urbycom

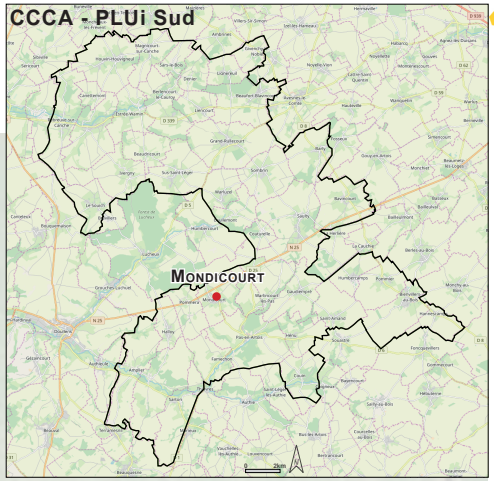

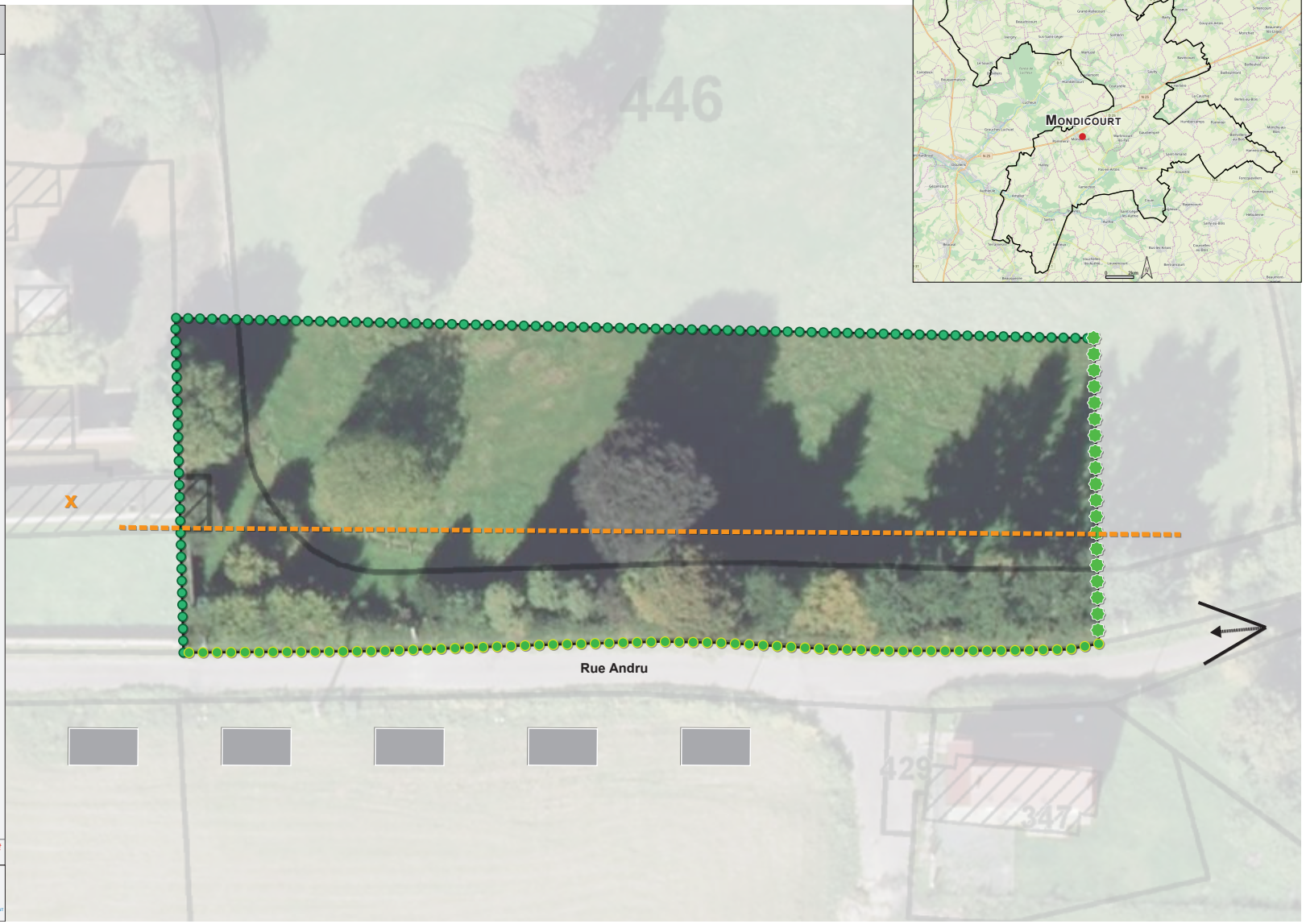

O.A.P. - ORVILLE

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue Victor Gold »

Site d'étude : env. 0,7 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

Afin de prendre en compte l'inscription de la zone au sein d'une ZNIEFF, il conviendra de :

- Limiter l'emprise au sol à 40%
- Implanter des clôtures perméables

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue Victor Gold

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Orville

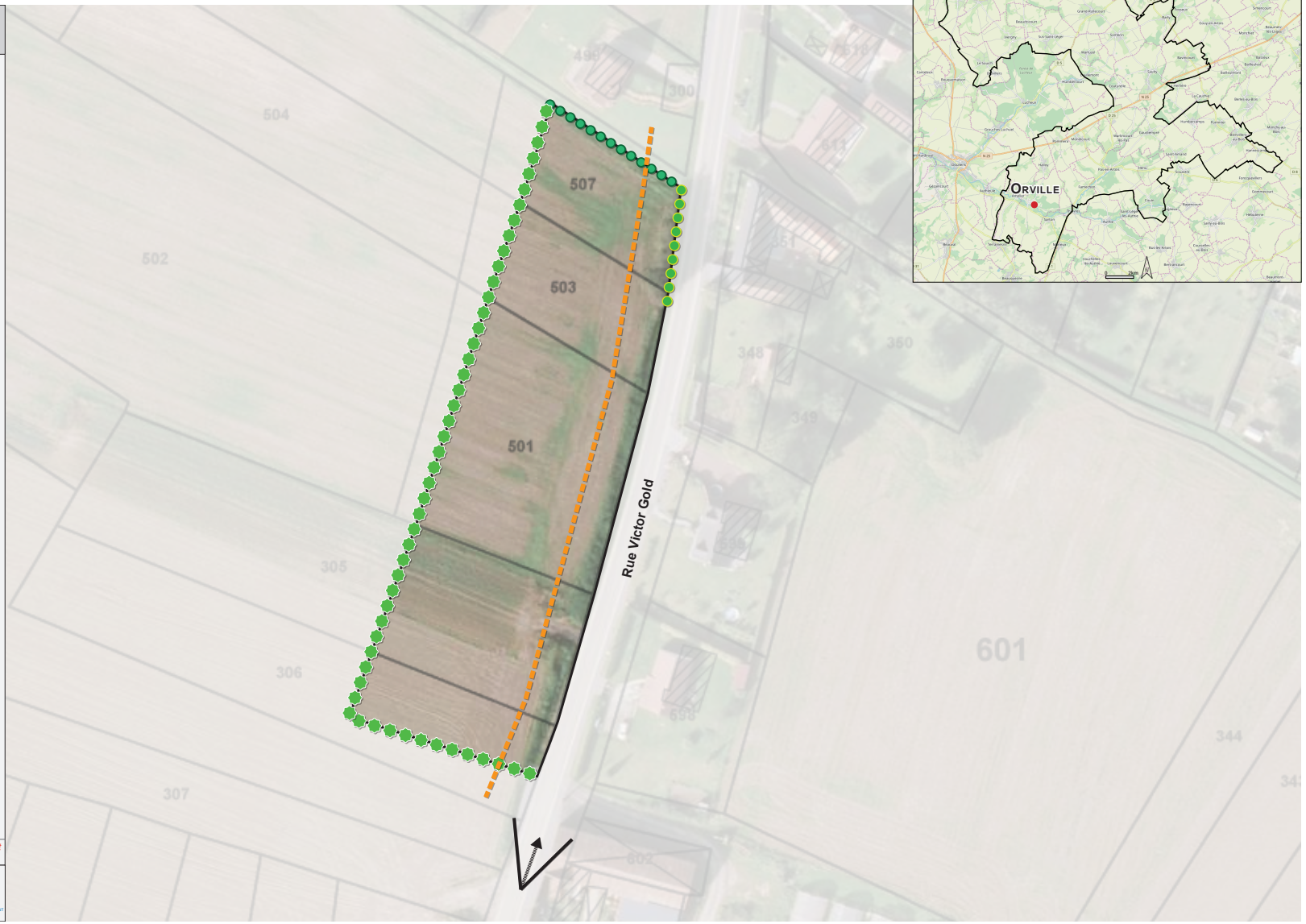

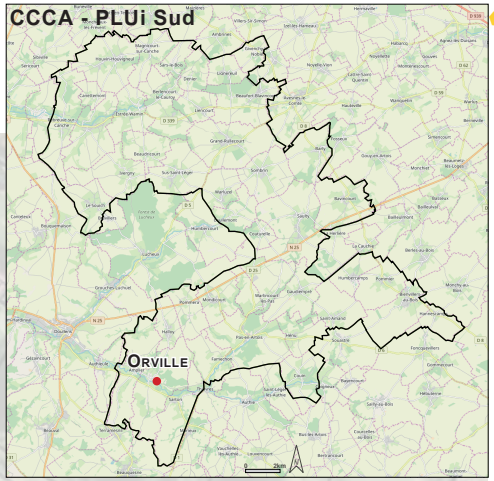

O.A.P. - Pas-en-Artois

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de Gaudiempré - RD1 »

Site d'étude : env. 0,3 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 N 10m

Pas-en-Artois

urbycom

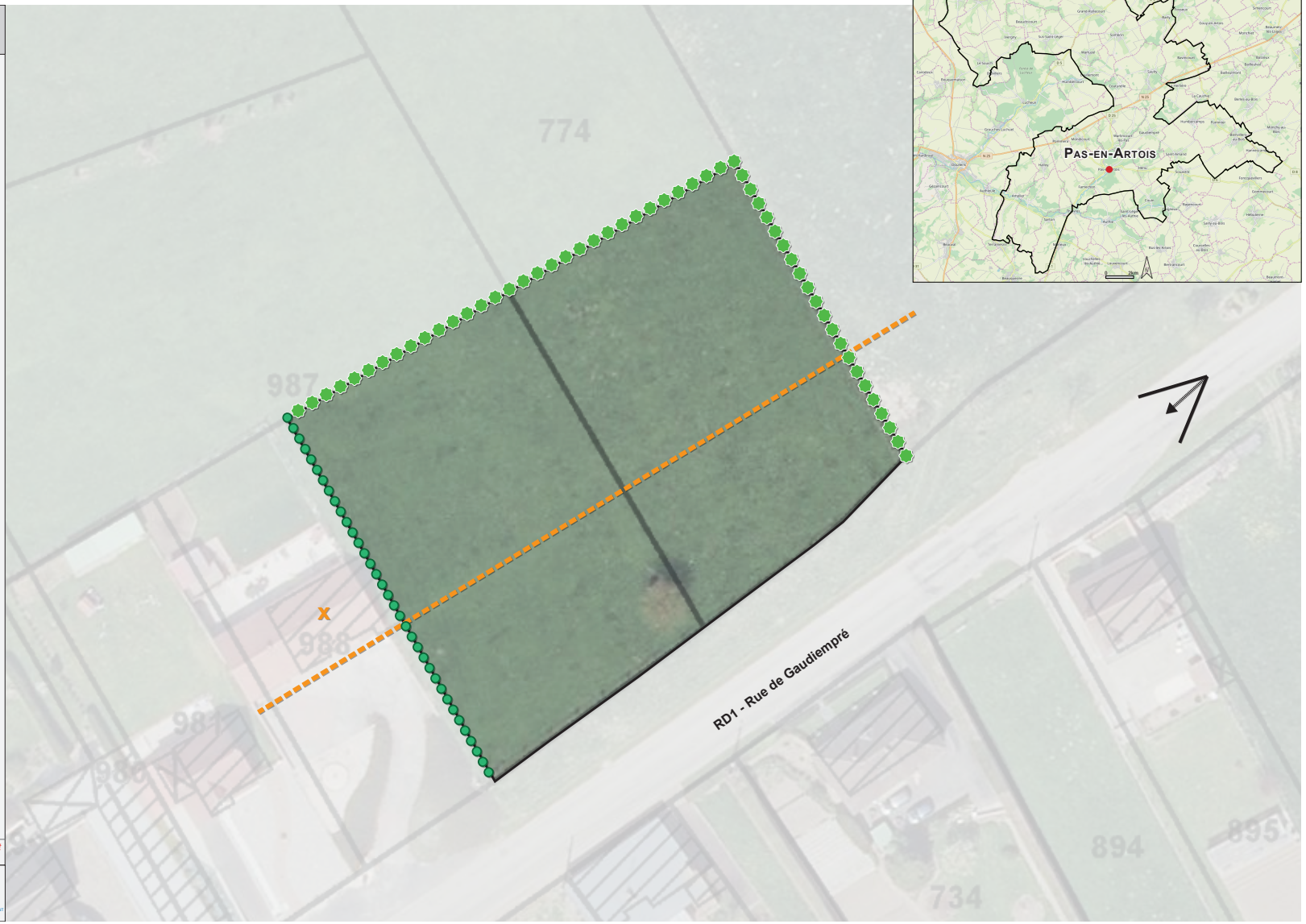

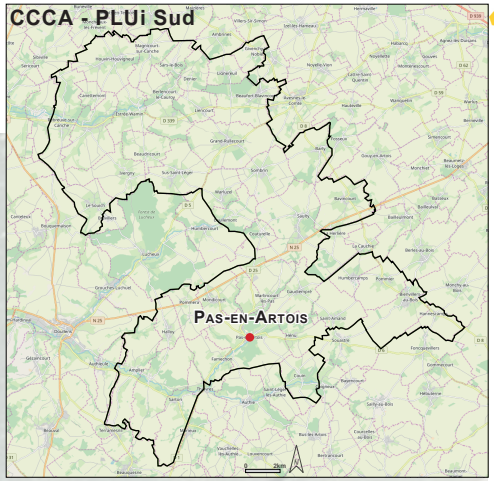

O.A.P. - POMMERA

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long du chemin d'Humbercourt »

Site d'étude : env. 0,47 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis le chemin d'Humbercourt

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Pommera

urbycom

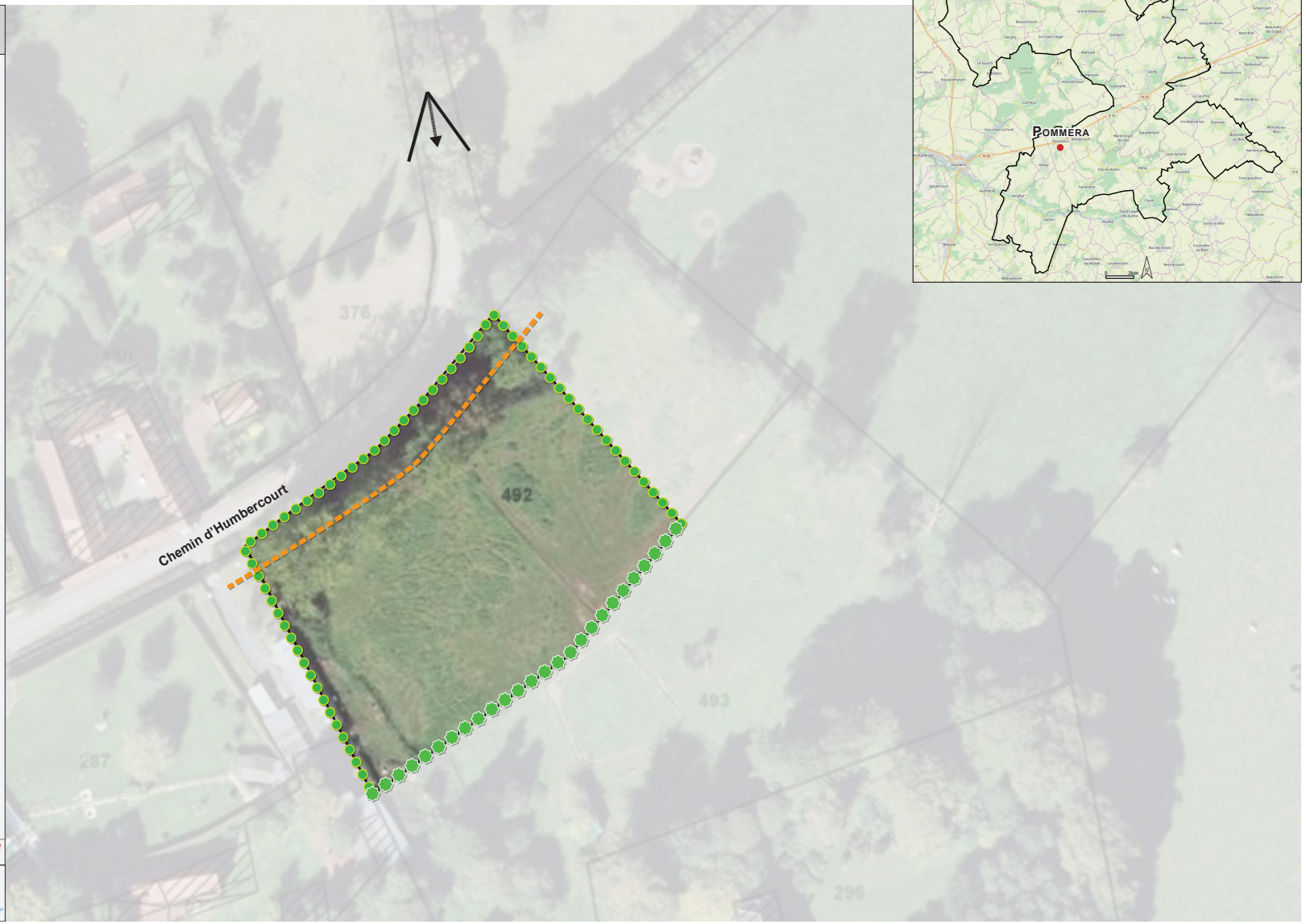

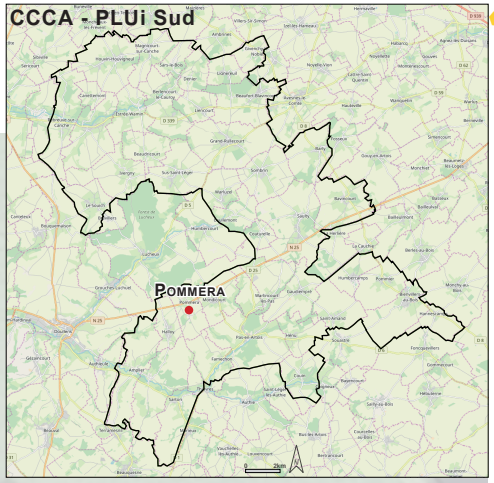

O.A.P. - POMMIER

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de Saint-Amand »

Site d'étude : env. 0,11 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Pommier

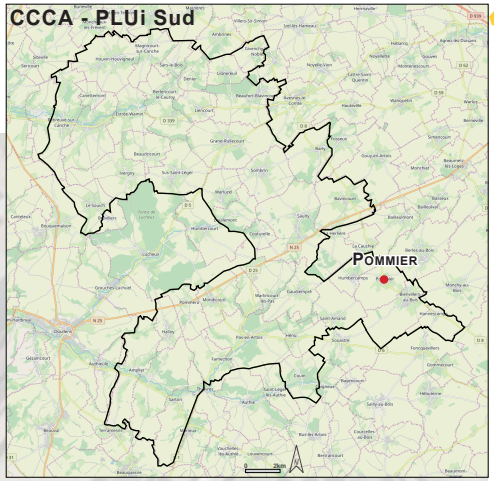

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de Bienvillers - RD8 »

Site d'étude : env. 0,22 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue de Bienvillers - RD8

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Pommier

urbVcom

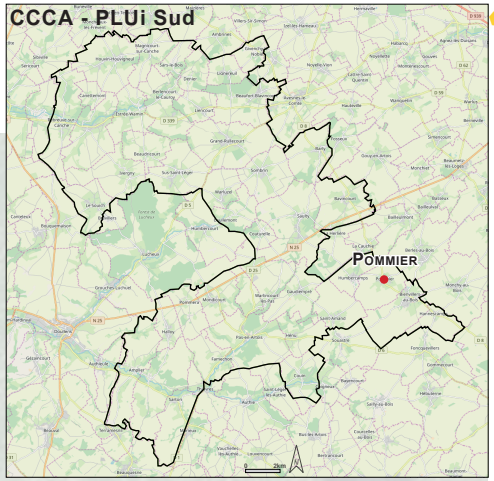

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de la Cauchie - RD30 »

Site d'étude : env. 0,7 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Protéger et valoriser l'élément patrimonial (châtaignier)

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Pommier

urbycom

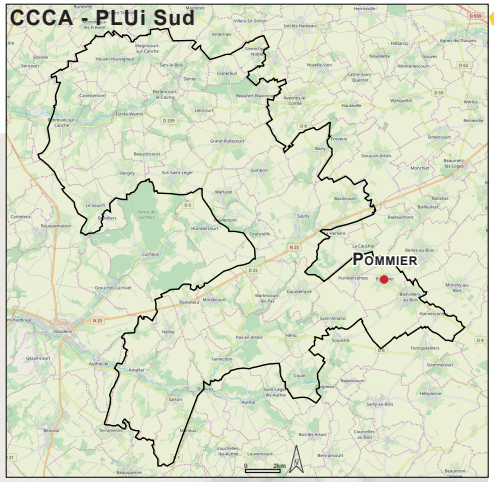

O.A.P. - REBREUVE-SUR-CANCHE

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue du Quatorze Juillet - RD339 »

Site d'étude : env. 0,1 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue du Quatorze Juillet - RD339

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 5m

Rebreuve-sur-Canche

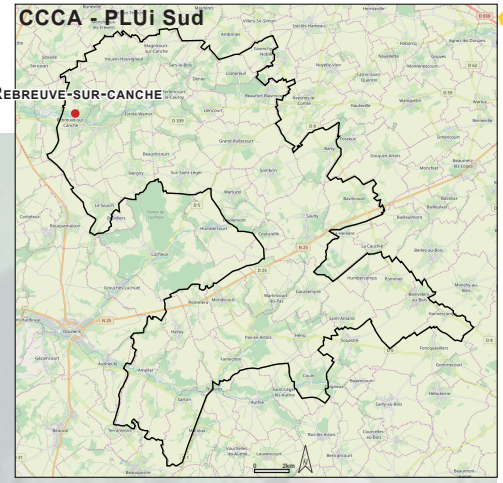

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue des Diligences »

Site d'étude : env. 0,68 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue des Diligences

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Rebreuve-sur-Canche

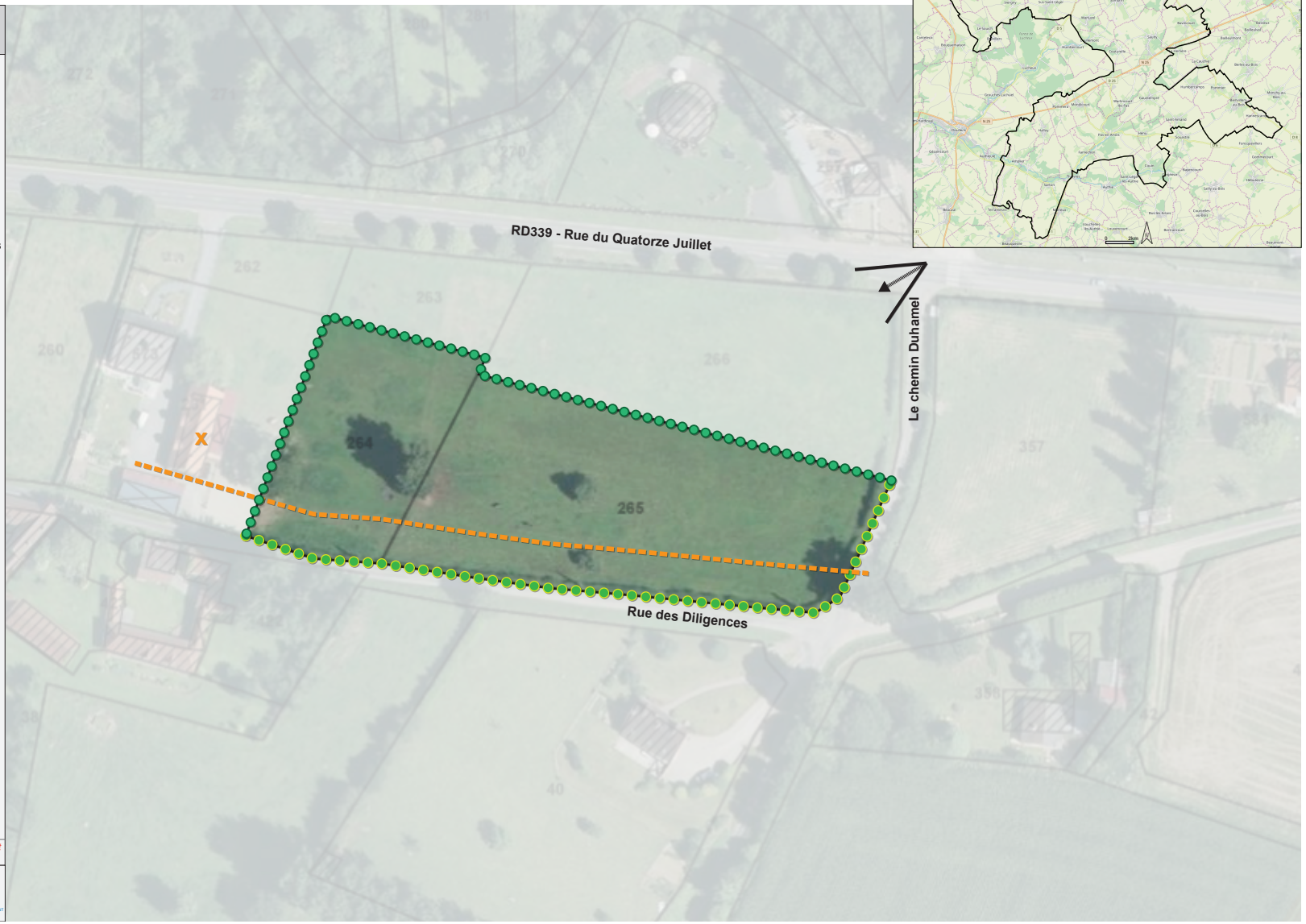

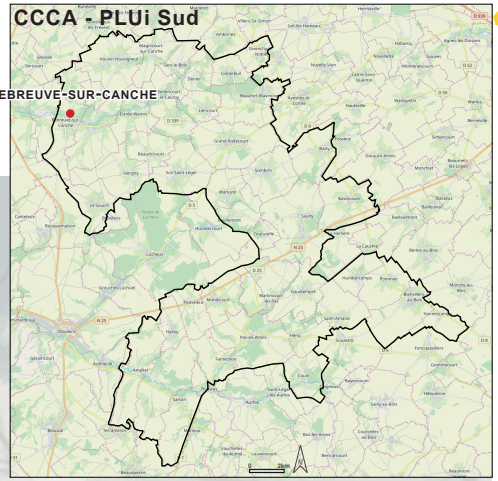

O.A.P. - Saint-Amand

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de Souastre - RD23 »

Site d'étude : env. 0,14 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 N 10m

Saint-Amand

urbycom

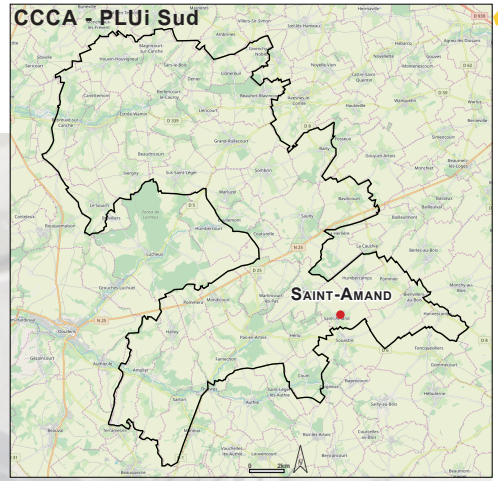

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la RD23 »

Site d'étude : env. 0,53 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente notamment dans le cadre d'une démolition des bâtiments existants

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 N 10m

Saint-Amand

urbycom

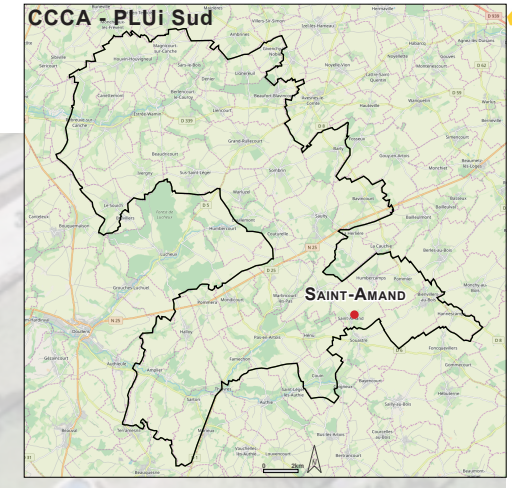

O.A.P. - Sars-le-Bois

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de l'Eglise »

Site d'étude : env. 0,06 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 5m

Sars-le-Bois

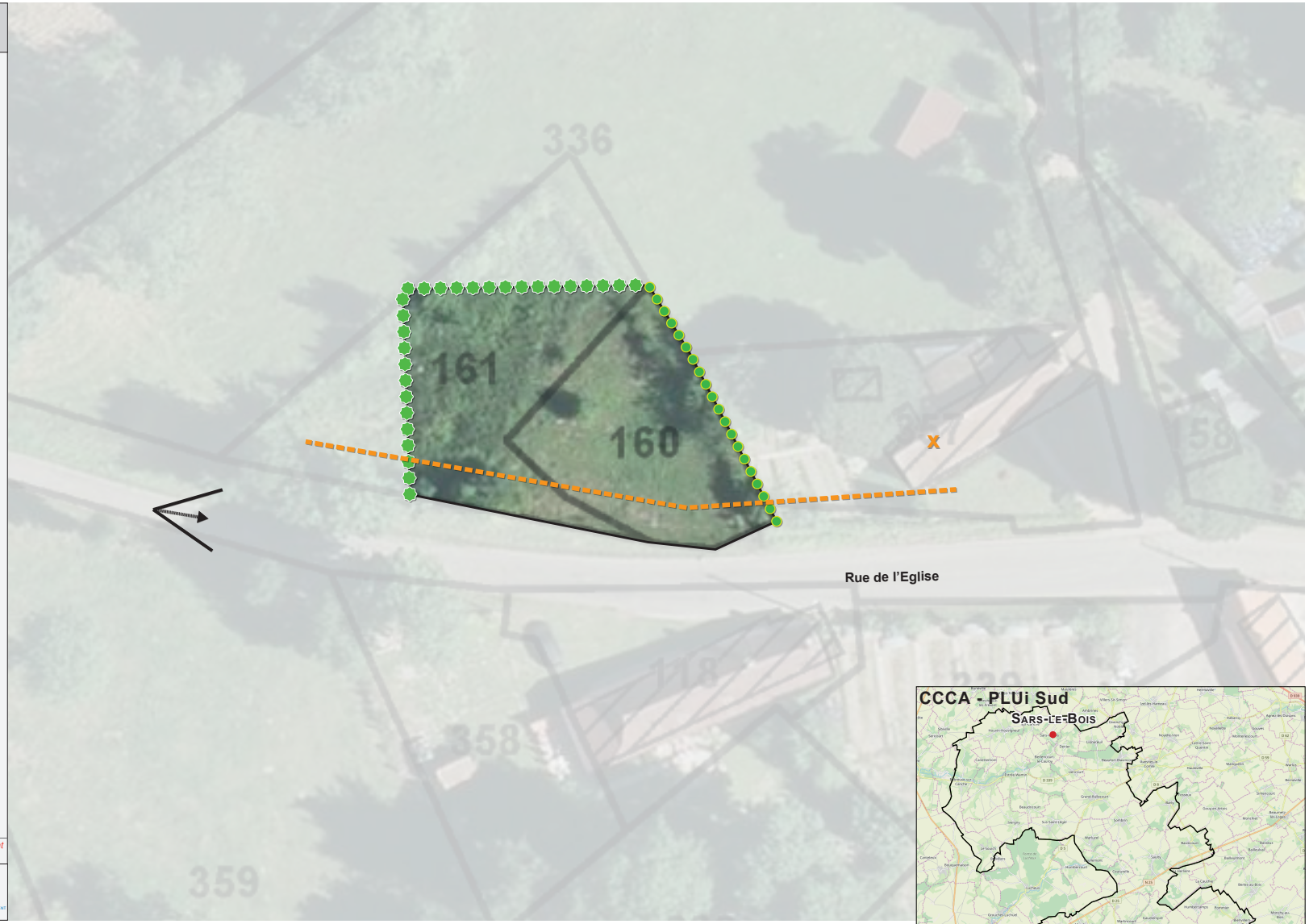

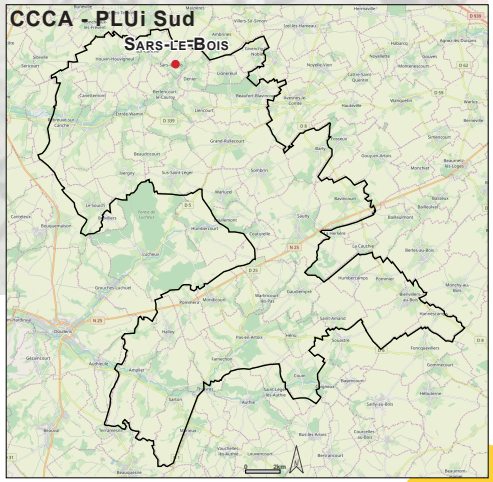

O.A.P. - SARTON

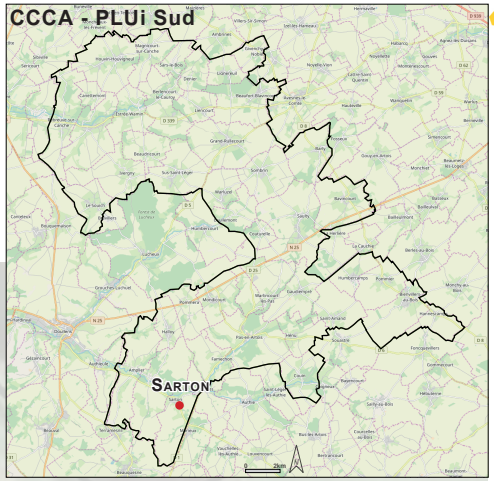

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « DANS LE PROLONGEMENT DU CHEMIN D'ANCRE »

Site d'étude :
- ouest : 0.27 Ha
- est : env. 0,13 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

Emplacement réservé du PLUi - défense incendie

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Conserver la possibilité d'accès à la zone ouest depuis le prolongement du chemin d'Ancre

PAYSAGE, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

SARTON

O.A.P. - SAULTY

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue des Hortensias et des Ciriers »

Site d'étude :
- nord : env. 0,53 Ha
- sud : env. 0.43 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Saulty

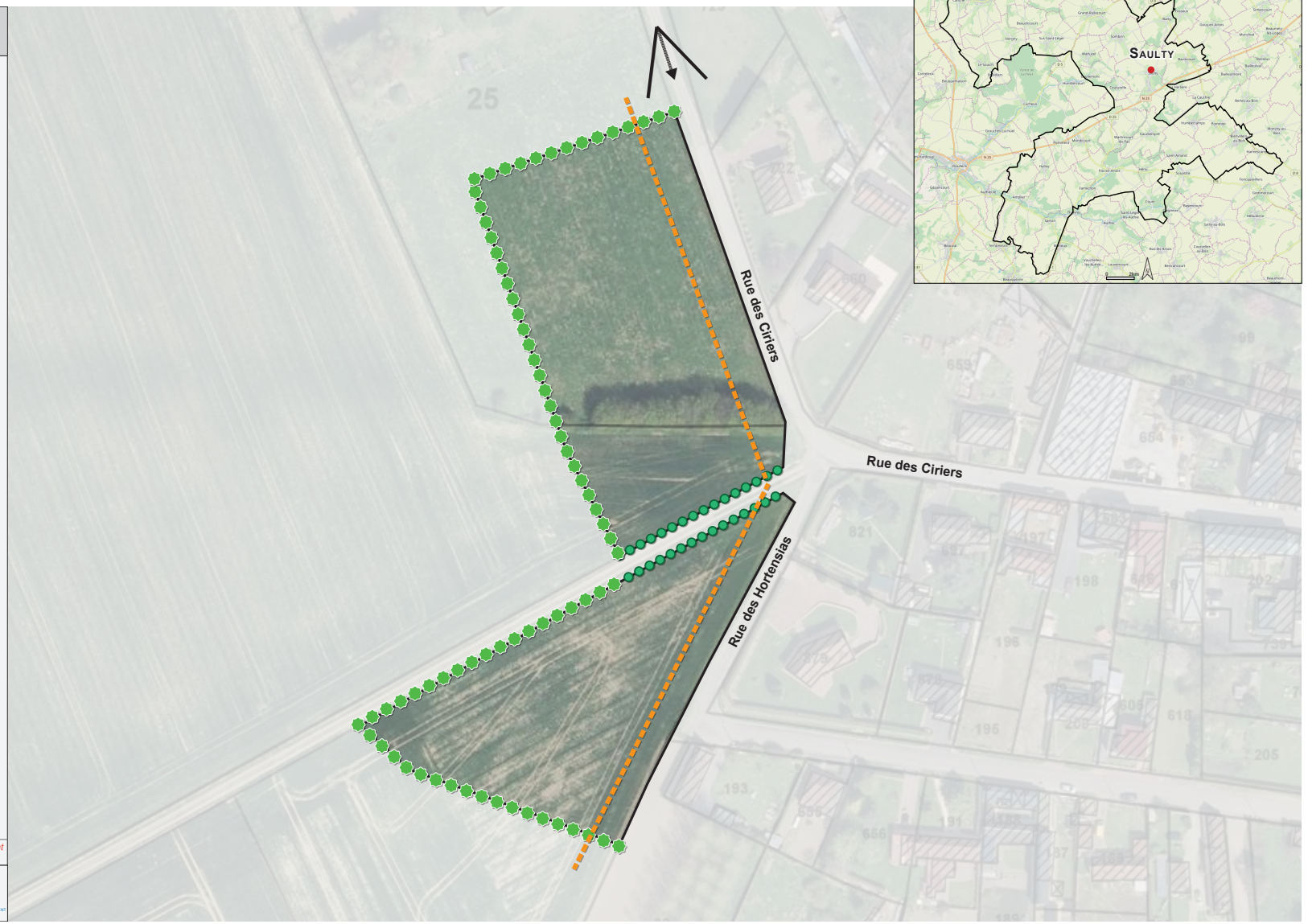

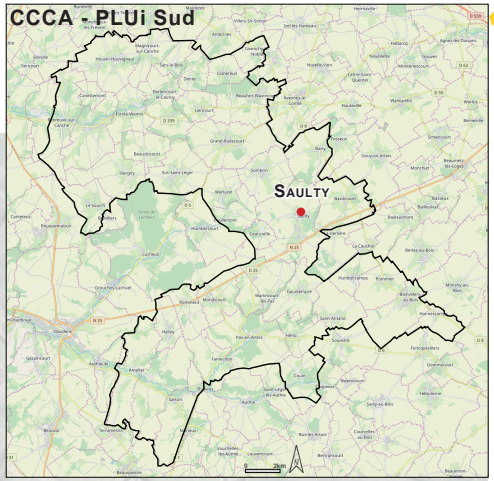

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue de Saternault »

Site d'étude : env. 0,32 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 N 10m

Saulty

urbycom

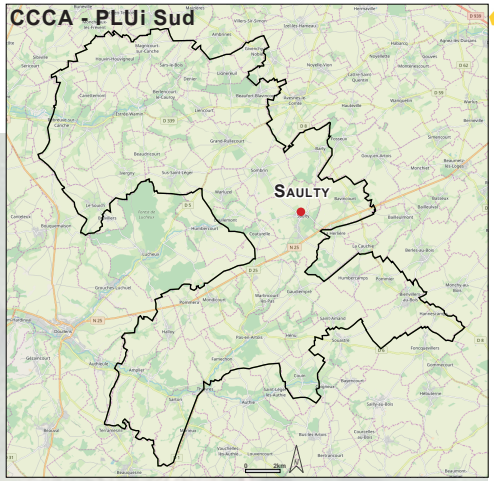

Orientations d'aménagement et de programmation
« Le long de la rue d'Arras - RD26 »

Site d'étude : env. 0,23 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Saulty

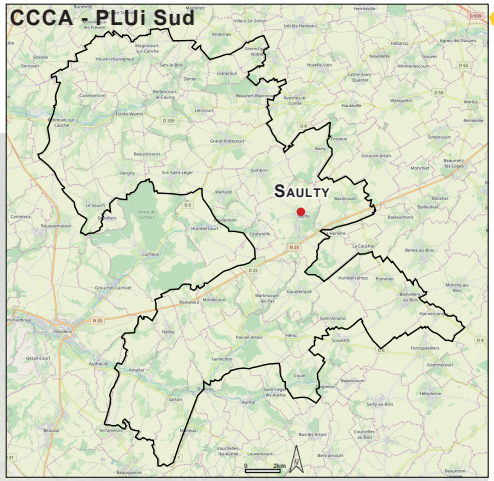

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de Couturelle - RD23E1 »

Site d'étude : env. 0,45 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone nord depuis la voie des Maraudeurs

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Protéger et valoriser l'élément patrimonial (chapelle)

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Saulty

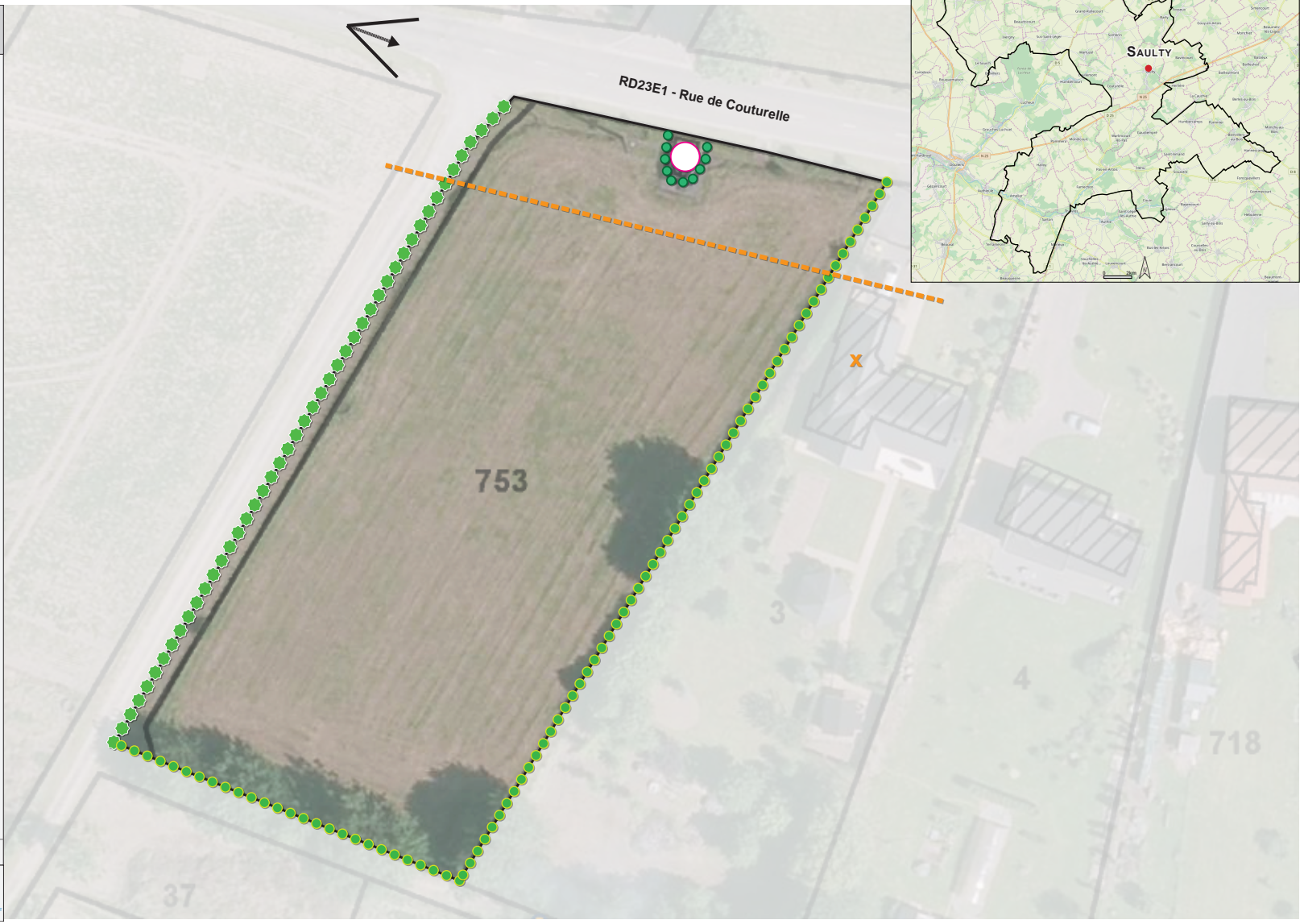

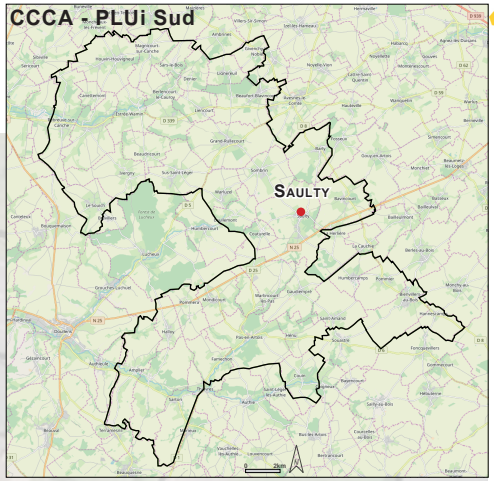

O.A.P. - SUS-SAINT-LÉGER

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de la Poste - RD59 »

Site d'étude : env. 0,6 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue de la Poste - RD59

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Sus-Saint-Léger

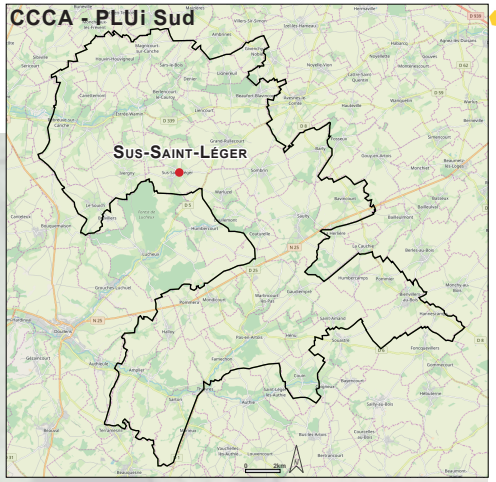

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de Beaudricourt - RD23 »

Site d'étude : env. 1 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Transports et déplacements

Conserver la possibilité d'accès à la zone depuis la rue de Beaudricourt - RD23

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Sus-Saint-Léger

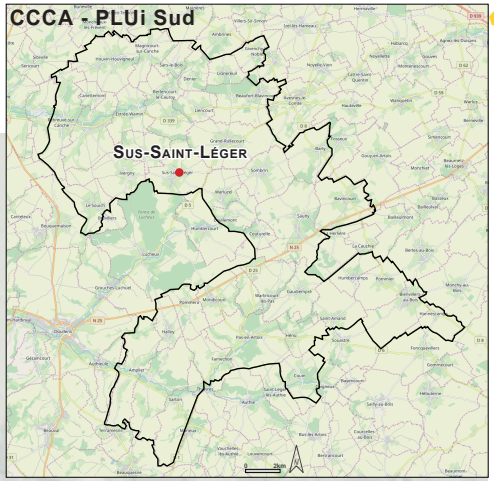

O.A.P. - WARLUZEL

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de Sus-Saint-Léger - RD23 »

Site d'étude :
- nord : env. 0,39 Ha
- sud : env. 0,25 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Conserver et conforter le linéaire végétalisé

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Warluzel

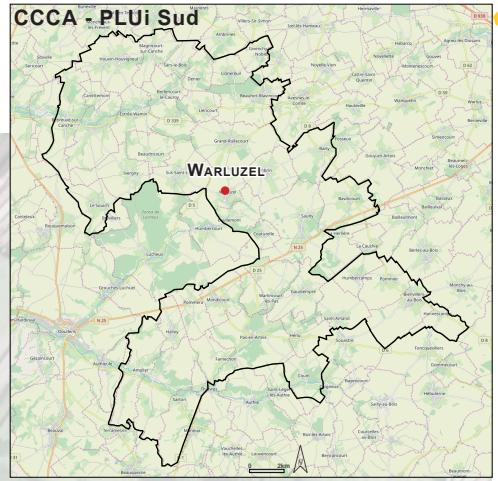

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue Pascaline »

Site d'étude : env. 0,18 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner de façon cohérente

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Warluzel

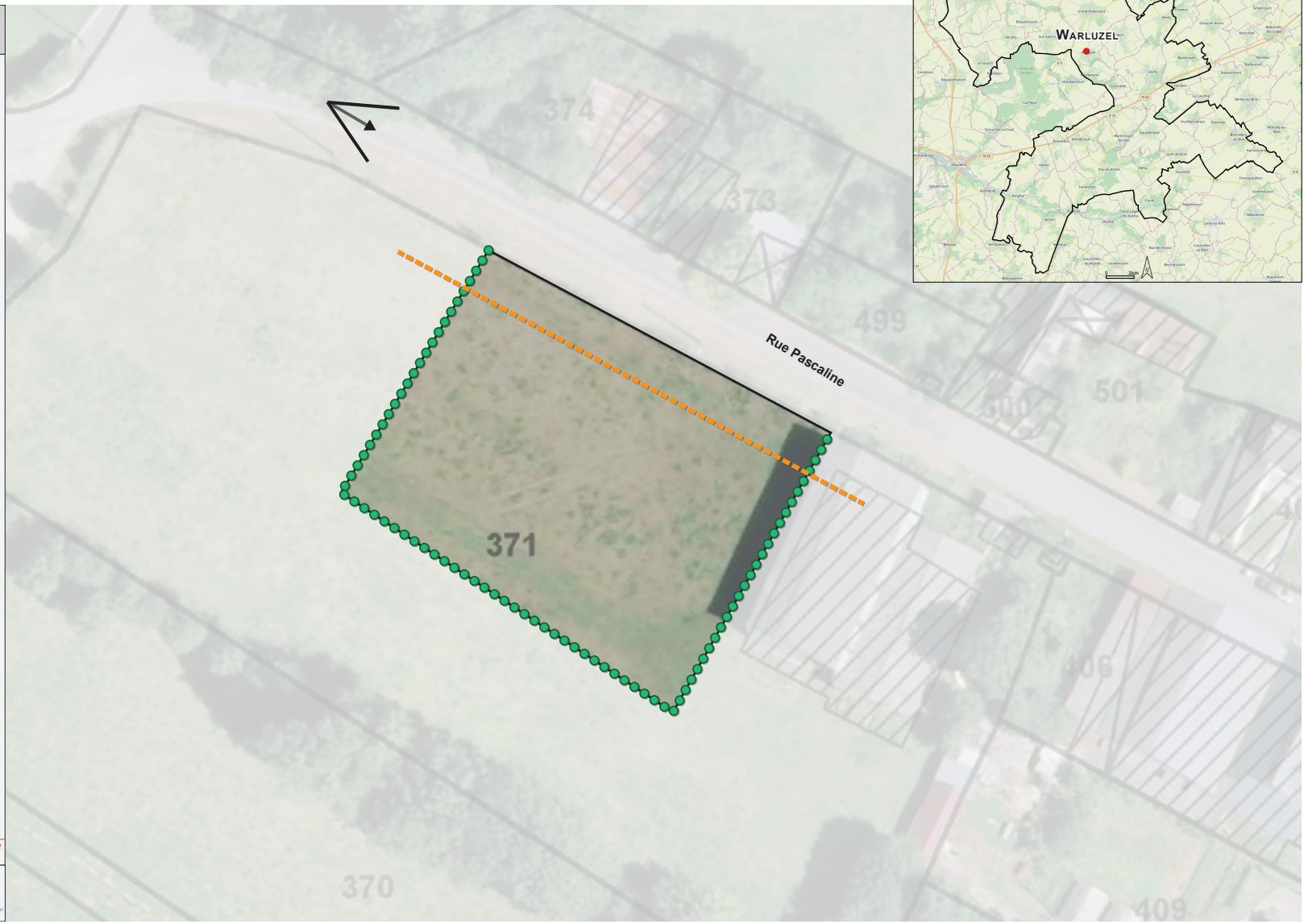

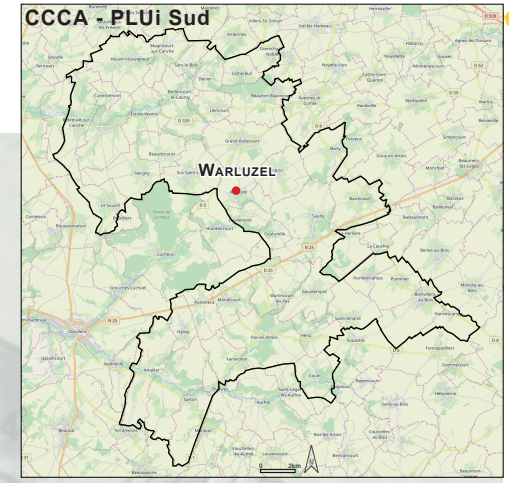

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la ruelle Robert »

Site d'étude : env. 0,22 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

La zone est concernée par un projet de servitude d'utilité publique liée au passage d'une canalisation de gaz - SUP1

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m

Warluzel

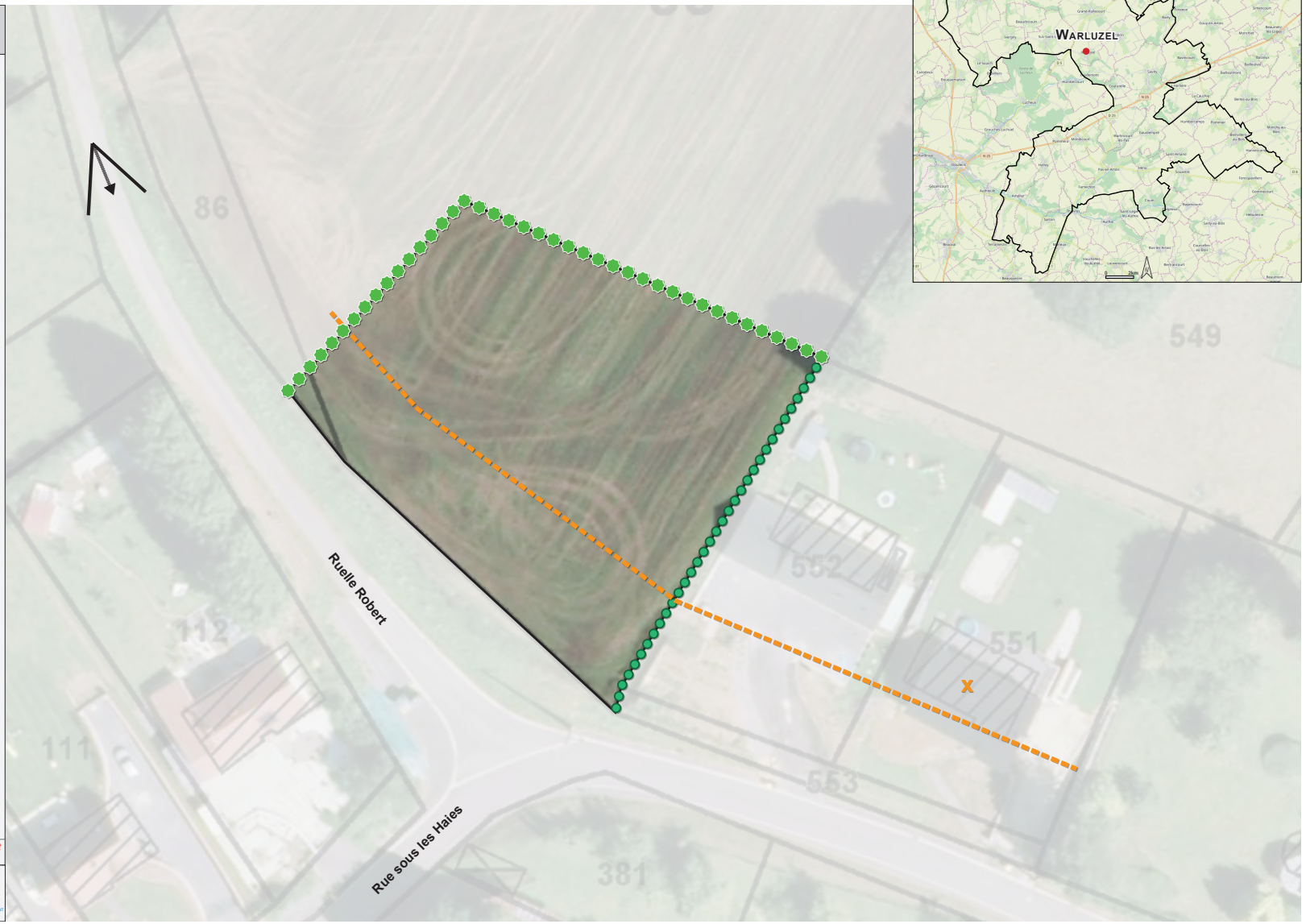

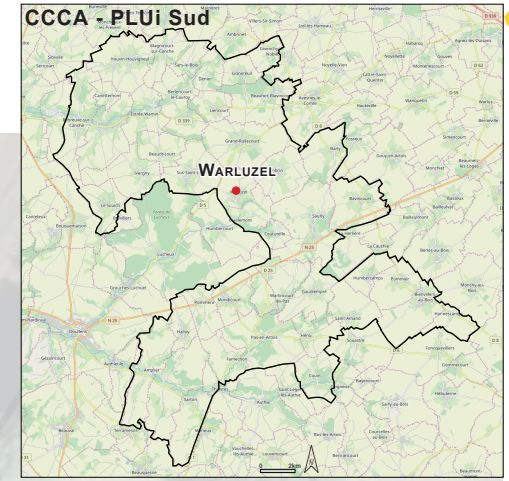

Orientations d'aménagement et de programmation « Le long de la rue de la Chapelle »

Site d'étude : env. 0,13 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les constructions implantées au sein de la zone

La zone est concernée par un projet de servitude d'utilité publique liée au passage d'une canalisation de gaz - SUP1

Paysage, patrimoine et environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Préserver et/ou aménager des perspectives visuelles qualitatives

Protéger et valoriser l'élément patrimonial (chapelle)

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10m
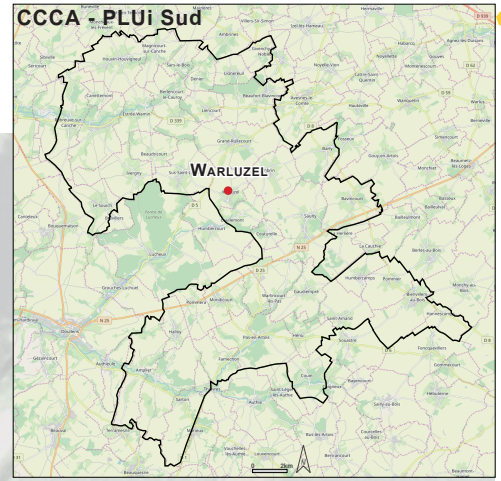
Warluzel